



BUDGET PRIMITIF 2014



PRÉSENTATION CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2013



Chers collègues,

Ce dernier Budget de notre mandature, établi en stricte conformité avec les orientations présentées lors du Conseil Municipal du 25 novembre s'appuiera sur les priorités portées par notre équipe depuis 2008 :

- **L'éducation**
- **L'enfance**
- **La sécurité**
- **La qualité de l'espace public**
- **Le logement**
- **La solidarité, la cohésion sociale et la proximité**

Il garantira à la majorité issue des élections des marges de manœuvre rendues possible par notre gestion rigoureuse des finances publiques qui se traduit par :

- **Une fiscalité inchangée depuis 5 ans**
- **Une épargne nette supérieure à celle des villes de notre strate**
- **Une gestion de la dette nous permettant d'être dans la « zone verte »**

Nous avons fait le choix d'une structuration vertueuse de notre budget où notre capacité d'investissement s'appuie sur une section de fonctionnement maîtrisée. Ce budget 2014 dégagera une nouvelle fois une capacité d'investissement importante : 85 M€ qui viendront répondre aux besoins de Montpellier et des Montpelliérains.

Ce montant permettra en outre un soutien majeur à l'économie locale dans une période cruciale pour les entreprises françaises.

Enfin, ce Budget fait le choix d'une fiscalité stable afin de préserver le pouvoir d'achat de nos concitoyens.

Laissez-moi, chers collègues, vous présenter les grandes lignes de ce Budget 2014.

Table des matières

1	NOS FINANCES POUR 2014	5
1.3	LES GRANDS AGREGATS DU BUDGET PRIMITIF 2014	6
1.3.1	Un Budget de 479,92 M€	6
1.3.2	Les ratios de solvabilité de notre Ville:.....	7
1.3.3	L'évolution de BP2013 à BP2014	7
1.4	LES RESSOURCES DU BUDGET PRINCIPAL 2014	8
1.4.1	Les recettes de fonctionnement	9
1.4.2	Les recettes d'investissement	11
1.5	LES DEPENSES DU BUDGET PRINCIPAL 2014	13
1.5.1	Les dépenses de fonctionnement	14
1.5.2	Les dépenses d'investissement	17
1.6	LE BOUCLAGE DU BUDGET	20
2	NOS PRIORITES POUR 2014	21
2.1	Montpellier : une Ville qui investit sur sa jeunesse	22
2.1.1	La réussite éducative	23
2.1.2	La restauration scolaire	25
2.1.3	L'enfance	26
2.1.4	Les centres de loisirs.....	28
2.1.5	La jeunesse	29
2.2	Montpellier : une Ville qui renouvelle et développe ses quartiers	31
2.2.1	Les Zones d'Aménagement Concerté (ZAC)	32
2.2.2	L'action foncière.....	33
2.2.3	Le renouvellement urbain.....	33
2.2.4	L'environnement et la biodiversité urbaine	34
2.2.5	La cohésion sociale	37
2.2.6	La promotion internationale et touristique.....	38
2.2.7	L'innovation	39
2.2.8	L'emploi	39
2.3	Montpellier : la Ville du « Vivre ensemble »	41
2.3.1	Le CCAS.....	42
2.3.2	Le soutien au tissu associatif.....	43
2.3.3	L'accès au logement	44
2.3.4	Les actions de solidarité et de prévention.....	45
2.3.5	Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS).....	46
2.4	Montpellier : la proximité au cœur de nos actions	47

2.4.1	Les Maisons Pour Tous	48
2.4.2	La voirie.....	49
2.4.3	La tranquillité publique	51
2.4.4	La démocratie de proximité.....	52
2.4.5	La propreté - Le nettoyage.....	53
2.4.6	L'activité commerciale	55
2.4.7	La culture	56
2.4.8	Le sport.....	58

1 NOS FINANCES POUR 2014

1.3 LES GRANDS AGREGATS DU BUDGET PRIMITIF 2014

1.3.1 Un Budget de 479,92 M€

Le budget 2014 se décompose comme suit :

BUDGET PRINCIPAL				
En M€	Ordre	Réel	Opérations Infra annuelles de dette	Total
Dépenses				
Fonctionnement	30,03	292,37		322,41
Investissement		135,25	21,33	156,58
Total	30,03	427,63	21,33	478,99
Recettes				
Fonctionnement		322,41		322,41
Investissement	30,03	105,22	21,33	156,58
Total	30,03	427,63	21,33	478,99
BUDGET ANNEXE - PARKING HVD				
En M€	Ordre	Réel	Opérations Infra annuelles de dette	Total
Dépenses				
Fonctionnement	0,20	0,53		0,73
Investissement		0,20		0,20
Total	0,20	0,73		0,93
Recettes				
Fonctionnement		0,73		0,73
Investissement	0,20			0,20
Total	0,20	0,73		0,93
BUDGET TOTAL				
En M€	Ordre	Réel	Opérations Infra annuelles de dette	Total
Dépenses				
Fonctionnement	30,23	292,91		323,14
Investissement		135,45	21,33	156,78
Total	30,23	428,36	21,33	479,92
Recettes				
Fonctionnement		323,14		323,14
Investissement	30,23	105,22	21,33	156,78
Total	30,23	428,36	21,33	479,92

1.3.2 Les ratios de solvabilité de notre Ville:

Nos ratios de gestion témoignent de la rigueur de notre équilibre financier.

RATIOS		Valeurs	BP 2012 Villes + 100M hab hors Paris (DGCL)
Dépenses réelles de fonctionnement / population	Des dépenses de fonctionnement maîtrisées	1 122 €	1 215 €
Dépenses d'équipement brut / population	Une Ville qui se renouvelle et se développe	409 €	366 €
Encours de dette / population	Une gestion dans la « zone verte »	895 €	1 188 €
Dotation Globale de Fonctionnement / population	Une dotation inférieure à la moyenne nationale	256 €	273 €

1.3.3 L'évolution de BP2013 à BP2014

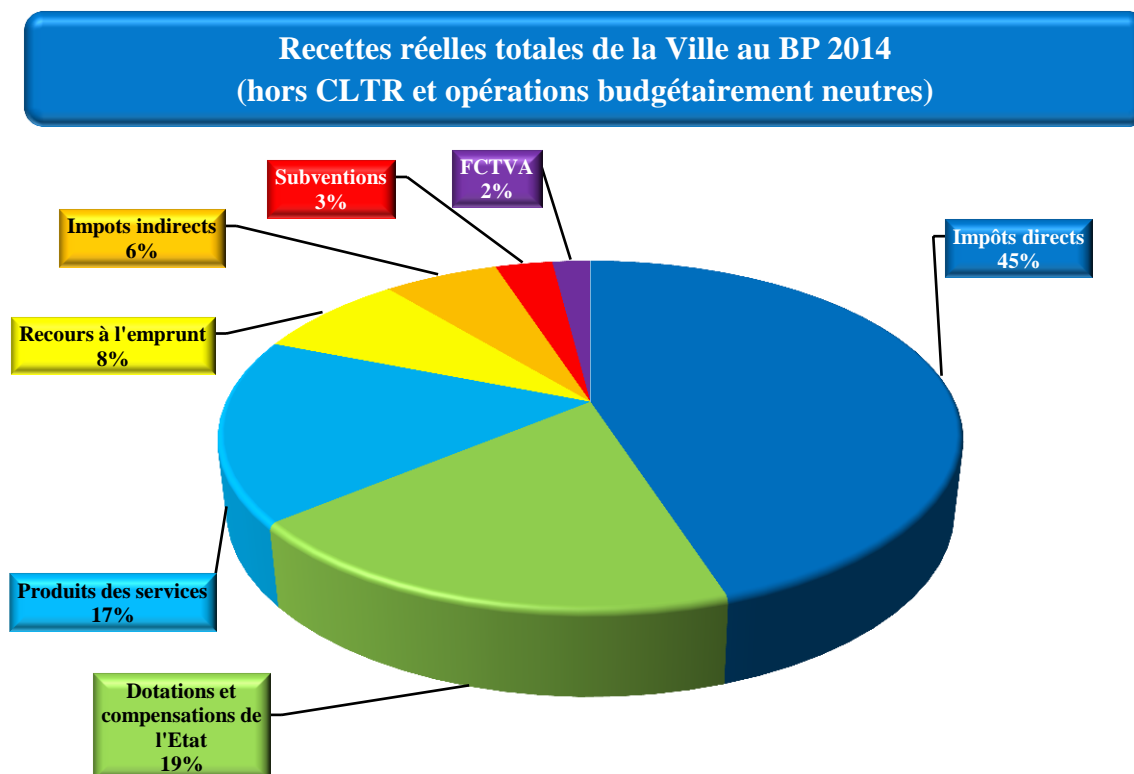
Le Budget Primitif 2014 évoluera à structure constante de 1,8 % par rapport au Budget Primitif 2013 (hors opérations financièrement neutres – Parking Nouveau Saint Roch et Emprise foncière EAI).

Evolution du Budget Général 2013 / 2014

	BP 2013	BP 2014	Evolution
Section de fonctionnement	315,26	323,14	2,5%
Section d'investissement	130,66	156,78	20,0%
Total Budget	445,92	479,92	7,6%
<i>Evolution (hors opérations financièrement neutres - parking Nouveau Saint Roch et emprise foncière EAI)</i>	445,92	453,95	1,8%

1.4 LES RESSOURCES DU BUDGET PRINCIPAL 2014

Les recettes réelles totales de la Ville s'élèvent à **427,63 M€** et se répartissent comme suit :



Ce budget 2014 présente une structure proche du budget primitif 2013.

Les principales ressources sont les suivantes :

	BP 2013	BP 2014
Fiscalité	46%	45%
Dotations et Compensations	19%	19%
Produits des Services	16%	17%
Emprunt	8%	8%

A elles 4, elles représentent près de 90% de nos recettes

1.4.1 Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'établissent à **322,41 M€** et se présentent comme suit :

→ La fiscalité locale

Le Budget Primitif 2014 est établi sur deux choix clairs :

- **Stabilité des taux : 0% d'évolution** des taux d'imposition pour la 5^{ème} année consécutive

Ainsi les taux communaux pour 2014 sont les suivants :

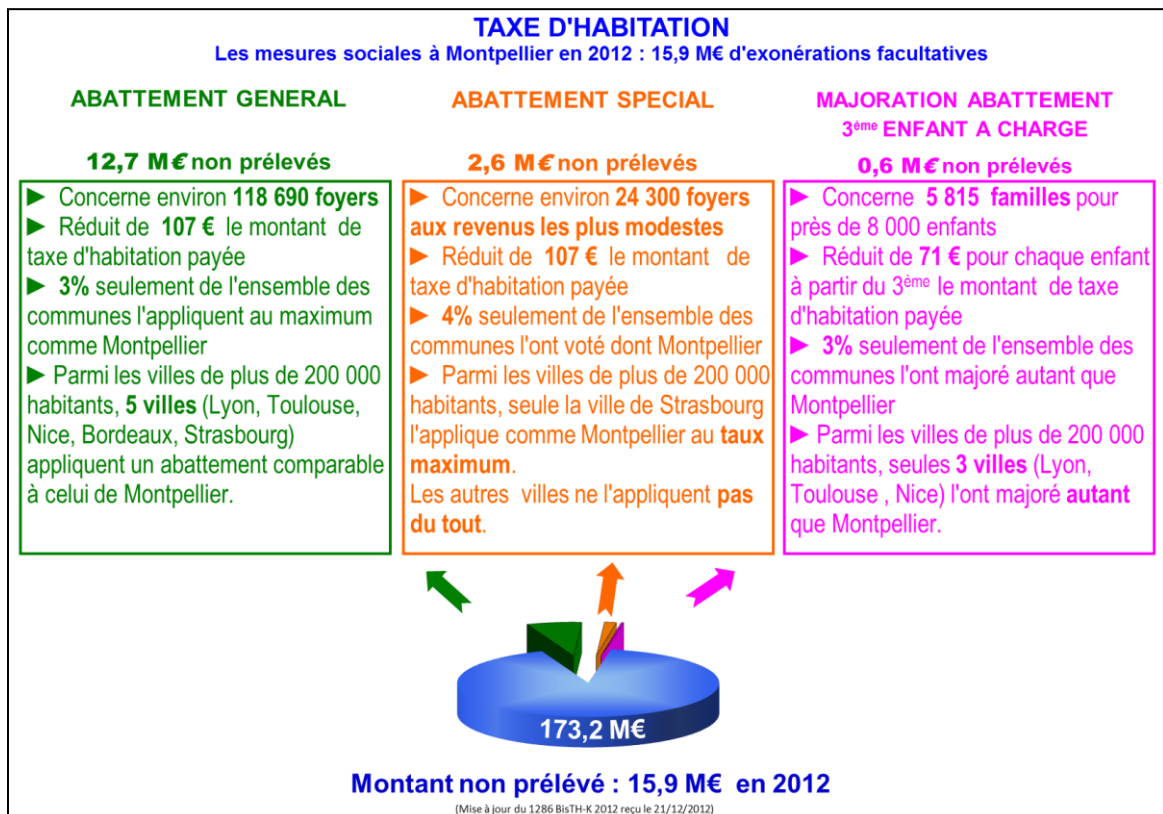
- Taxe d'habitation : **22,49%**
- Taxe sur le foncier bâti : **31,18%**
- Taxe sur le foncier non bâti : **112,71%**

- **Confirmation des mesures sociales sur la taxe d'habitation :**

16 M€ non prélevés en 2014.

En application des abattements fiscaux facultatifs décidés par la Ville, ces **16 M€** de réduction sur les cotisations communales de taxe d'habitation bénéficieront à l'ensemble des foyers fiscaux montpelliérains, et notamment aux familles les plus modestes.

Le schéma ci-dessous détaille les composantes des mesures sociales appliquées en 2012.



Il est à signaler que les études et classements divers sur la fiscalité des grandes villes françaises dont la presse se fait écho chaque année ne prennent pas en compte ces spécificités :

Compte tenu des abattements pratiqués,
le taux moyen de TH s'établit à **18,5%**
conforme à la **moyenne nationale**.

- Le produit fiscal prévisionnel proposé dans le cadre du budget 2014 s'élève à **181 M€**. Il prend en compte une **revalorisation forfaitaire** des bases d'imposition fixé à **0.9%** lors de la discussion de Projet de Loi de Finances pour 2014.

	Taux 2014 = 2013	Produit 2014
Taxe d'habitation (TH)	22,49%	77,2 M€
Taxe Foncier Bâti (FB)	31,18%	103,3 M€
Taxe Foncier Non Bâti (FNB)	112,71%	0,5 M€
TOTAL		181 M€

➔ Les dotations et participations de l'Etat

La Loi de Finances 2014 prévoit une baisse en valeur des concours de l'Etat alloués aux collectivités territoriales en 2014. A ce stade de la préparation budgétaire, les **dotations pour la Ville de Montpellier** évoluent de **-1,3%** par rapport au montant notifié en 2013, soit **75,5 M€** en 2014 (76,5 en 2013)

➔ Les autres recettes de fonctionnement

Les autres recettes de fonctionnement s'élèvent à **42,4 M€** et comprennent notamment :

- Les participations de nos partenaires : 14,2 M€** ; ces participations retracent essentiellement le soutien de la **Caisse d'Allocations Familiales** à la politique d'accueil des enfants à travers les dispositifs comme l'ALAE, le contrat enfance jeunesse et la PSU, à hauteur de **11,9 M€**
- Les produits des services : 19,7 M€** qui correspondent notamment
 - aux participations des usagers aux services publics (restaurant scolaire, accueils en crèche, Maisons Pour Tous) pour **8,3 M€**
 - aux redevances d'occupation du domaine public (réseaux, terrasses, marchés, chantiers) à hauteur de **8,7 M€**.
- Les produits de gestion courante : 7,7 M€** qui permettent de comptabiliser les loyers (2,3 M€), les redevances versées par les fermiers (3,1 M€) et des produits divers (2,3 M€).

Tous les tarifs de la Ville bénéficient de **clauses sociales** afin que chacun puisse contribuer au service rendu selon ses moyens.

1.4.2 Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement s'établissent à **126,5 M€** et se présentent comme suit :

→ Le Fonds de Compensation de la TVA

Le montant du FCTVA prévu au budget 2014 est estimé à **9,3 M€**, cette somme porte sur les investissements réalisés en 2013.

→ La dotation aux amendes de police

Cette dotation de l'Etat correspond à un reversement au profit des collectivités territoriales d'une part des produits des amendes forfaitaires relatives à la circulation routière dressées sur leur territoire. Ainsi, pour 2014, la Ville de Montpellier prévoit une dotation de **5,3 M€**, correspondant au montant perçu en 2013.

→ Les produits des cessions

L'action foncière de la Ville de Montpellier traduit la politique de gestion active du patrimoine qu'elle met en œuvre. Ainsi, **7 M€** de cessions immobilières sont prévues au titre de 2014.

→ Les subventions et participations reçues

Les subventions d'investissement notifiées par nos partenaires permettront cette année de participer au financement d'opérations structurantes pour la Ville à hauteur de **26,9 M€**. Ce montant intègre le droit d'entrée pour le parking Nouveau Saint Roch à hauteur de 22,1 M€.

→ Les remboursements d'avances

Dans le cadre de Conventions de mandat avec la SERM, la Ville de Montpellier est amenée à verser des avances annuelles. Pour 2014, **22 M€** sont prévus au titre du remboursement des avances consenties.

- 12 M€ pour les avances infra-annuelles.
- 10 M€ de remboursement des avances votées à la DM d'octobre 2013.

→ Le recours à l'emprunt

L'emprunt d'équilibre du BP 2014 s'élève à **32,8 M€**, soit légèrement inférieur au montant présenté lors du Débat d'Orientation Budgétaire. Il s'agit du montant maximum que la Ville sera amenée à contracter pour financer l'intégralité des dépenses prévues.

➔ **Le contrat long terme renouvelable (CLTR)**

21,3 M€ sont également prévus sur 2013, en dépenses et en recettes (Contrat Long Terme Renouvelable - CLTR), pour pouvoir procéder à des opérations de gestion active de la dette.

Il s'agit d'un « crédit revolving » conclu en 1995 entre la Ville et DEXIA CLF, dont le dernier réaménagement en 2004 établit la durée (jusqu'en 2024), les plafonds annuels d'encours (32 M€ pour 2005) et les marges applicables (0,12% sur Eonia ; 0,07% sur Euribor ; 0,17% sur TAG et TAM)

La Ville le met en œuvre à très court terme (quelques jours) en fin d'année, en tirant le montant nécessaire à l'équilibre financier au moment du compte administratif et en procédant au remboursement au cours des premiers jours de janvier lorsque sa trésorerie le permet (ce qui a été le cas sur l'ensemble des exercices présentés ci-dessous)

Les écritures depuis 2009 sont les suivantes :

Périodes	Plafonds annuels inscrits en dépenses et en recettes au BP de N	Titré en N	Mandaté en N+1
2009	27 828 822 €	12 540 000 €	12 540 000 €
2010	26 652 500 €	6 000 000 €	6 000 000 €
2011	25 417 262 €	8 000 000 €	8 000 000 €
2012	24 120 468 €	7 000 000 €	7 000 000 €
2013	22 758 728 €		
2014	21 328 902 €		

1.5 LES DEPENSES DU BUDGET PRINCIPAL 2014

Les dépenses réelles totales de la Ville s'établissent à : **427,63 M€**.

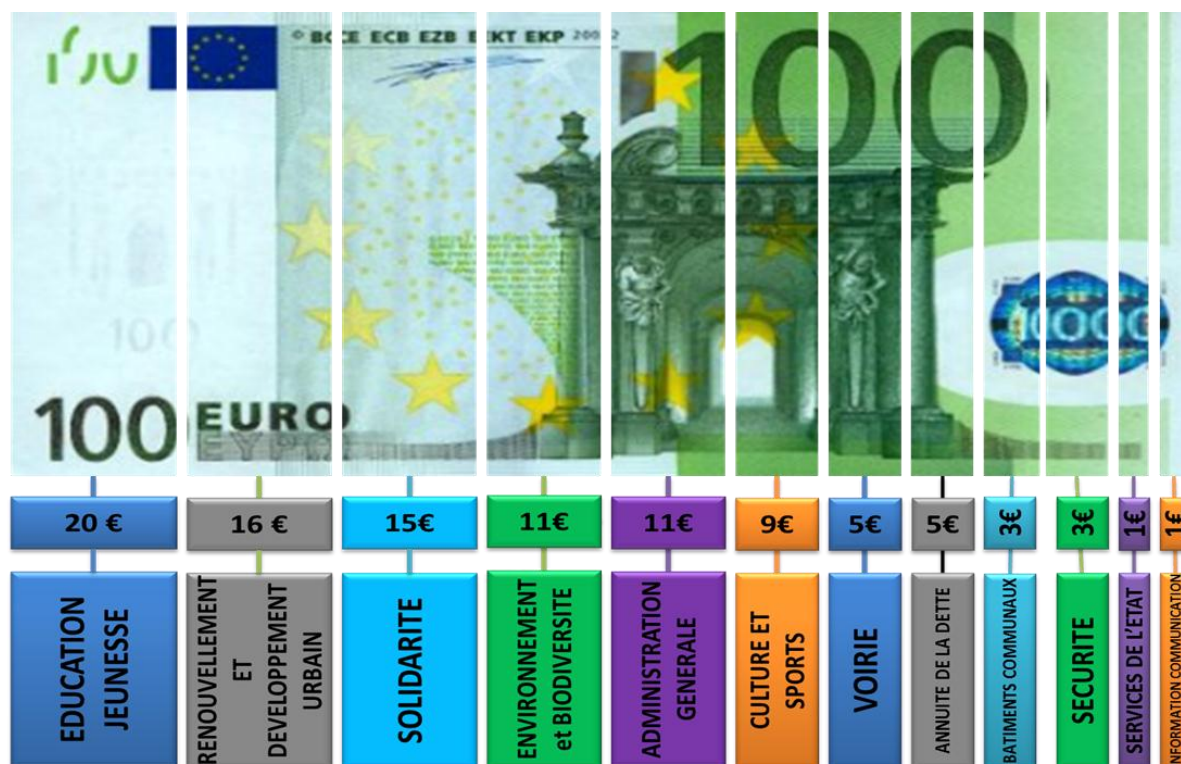
L'illustration ci-dessous démontre que les dépenses de la Ville sont consacrées en priorité à des actions en faveur des Montpelliérains.

Les 3 principaux postes :

- **Education jeunesse,**
- **Renouvellement et développement urbains,**
- **Solidarité,**

représentent 51% du budget total et viennent confirmer les priorités portées par notre équipe municipale.

Il est à noter que le poste éducation jeunesse est en augmentation de +5% par rapport au BP 2013.



1.5.1 Les dépenses de fonctionnement

En 2014, nos dépenses de fonctionnement prévisionnelles évolueront de 3,5% et prendront en compte une inflation de 1,3%. Elles sont budgétées à hauteur de **292,4 M€** pour les dépenses réelles de fonctionnement.

La maîtrise des dépenses de fonctionnement garantit les moyens d'une politique ambitieuse d'investissement.

Les principales tendances sont les suivantes :

→ Les charges à caractère général

L'évolution proposée en année pleine des charges à caractère général est de **1,9%** en 2014, cette évolution participera au dynamisme de notre cité et traduira notre volonté de modernisation de nos services.

Le budget prévu pour 2014 est de **83 M€**.

Ces charges permettent notamment de porter les dépenses de fonctionnement dans les domaines suivants :

- nettoyage,
- lutte anti-tags,
- éclairage public,
- entretien de voirie
- fluides (eau – électricité – gaz)

→ Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel seront marquées par une volonté de stabiliser l'effectif municipal. Afin de maîtriser l'évolution de la masse salariale, le budget 2014 se donne comme objectif un solde net de création/suppression de postes égal à 0 comme en 2013.

L'évolution de la masse salariale sur 2014 tient compte, outre de l'effet report des créations de 2013, de **l'émergence de nouveaux établissements scolaires**, et de l'augmentation conséquente de diverses cotisations comme celle de la **CNRACL** par exemple.

Par ailleurs cette évolution prend en compte la variation naturelle de la masse salariale notamment par le Glissement Vieillesse Technicité (avancement d'échelon, de grade,...), soit une **évolution en année pleine de 4,9%**

Elles s'établiront en 2014 à **164,9 M€**.

Profitons du vote de ce Budget 2014 pour souligner une nouvelle fois l'implication sans faille de nos fonctionnaires municipaux. Qu'ils en soient ici publiquement remerciés.

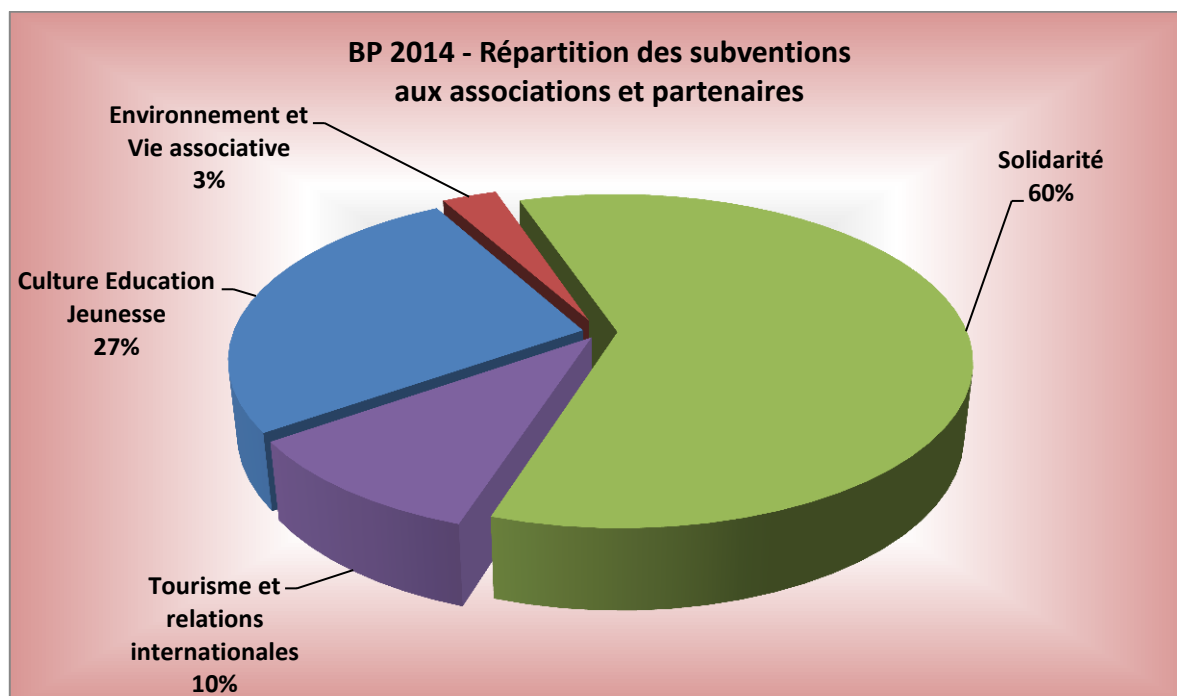
➔ Les subventions : 24,4 M€

La Ville a fait le choix de renouveler son soutien aux **associations et partenaires**, qui sont des vecteurs indispensables du lien social. Ainsi, il est proposé qu'en 2014 l'enveloppe dédiée soit reconduite.

Certes, chaque dossier déposé ne pourra pas recevoir de réponse positive. L'objectif de l'instruction des dossiers est d'avoir la position la plus juste et la plus responsable pour que les associations qui sont les plus actives et qui ne peuvent pas fonctionner sans l'aide de la Ville soient prioritaires dans les choix que nous ferons pour 2014.

Il convient de noter en outre le **soutien matériel majeur** qu'apporte chaque année la Ville à ses partenaires, notamment en termes de locaux mis à disposition.

Le montant total des subventions prévu pour le soutien des associations et partenaires de la collectivité s'élèvera pour 2014 à **24,4 M€**.

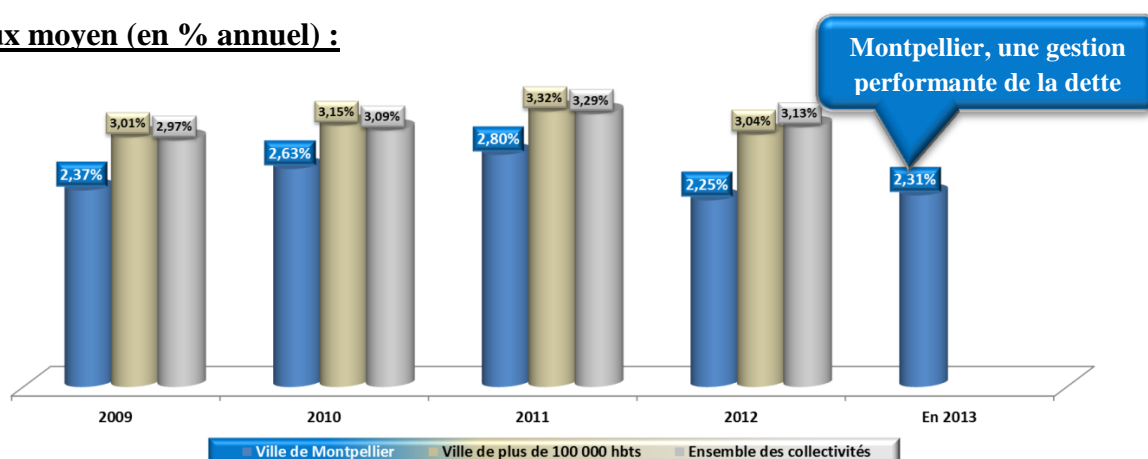


➔ Les charges financières

Les charges financières s'établissent à **8,3 M€** en 2014, soit une baisse de **5% par rapport au BP 2013**.

Cette évolution est le résultat d'une **situation financière maîtrisée** dans la mesure où **notre encours de dette est constitué pour moitié de taux fixes et pour moitié de taux variables sans aucun produit structuré**, ce qui place Montpellier dans une situation exemplaire en termes d'endettement.

Taux moyen (en % annuel) :



Source : Finance Active

La Ville de Montpellier a su préserver des conditions de financement déconnectées du marché actuel ; à ce jour notre taux moyen s'établit à **2,31 %**.

Cette stabilité est la résultante de plusieurs facteurs :

- Suivi actif des taux variables et arbitrages vers les index présentant les niveaux les plus faibles,
- Répartition 51,02% taux fixes et 48,98% taux variables,
- Niveau de marges inférieures à celles du marché,
- Baisse continue des taux variables sur l'année 2013 qui atteignent des niveaux historiquement bas.

Répartition de la dette par type de taux :

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen Annuel
Fixe	118 962 084 €	51,02%	3,63%
Variable	114 192 680 €	48,98%	0,92%
Encours total au 9/12/2013	233 154 765 €	100,00%	2,31%

L'objectif stratégique de la Ville de Montpellier est de maintenir un rapport 50/50 entre taux fixe et taux variable.

➔ L'Attribution de Compensation

En tant que Ville centre, Montpellier représente plus de **60%** de :

- la Contribution Economique Territoriale perçue par l'Agglomération,
- la population recensée dans l'Agglomération

A ce titre, elle constitue un partenaire majeur à la stratégie économique de la Communauté d'Agglomération à laquelle elle verse, en compensation des charges à caractère communautaires transférées, une attribution de compensation annuelle dont le montant est déterminé par la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLET).

En 2014, l'attribution de compensation sera maintenue au niveau de 2013 soit : **6,1 M€**.

1.5.2 Les dépenses d'investissement

Une des priorités des orientations budgétaires en 2014 est de garder pour notre Ville des marges de manœuvre à long terme.

La gestion rigoureuse de notre dette, et la poursuite d'un ambitieux plan pluriannuel d'investissement nous permettront en 2014 de respecter les grands équilibres financiers de la collectivité. Le budget total en dépenses d'investissement s'établit à **156,58 M€ pour 2014**.

→ Le remboursement du capital de la dette

Le remboursement du capital de la dette pour 2014 est prévu à hauteur de **12,4 M€**. **21,3 M€** sont également budgétés afin de procéder à des opérations infra-annuelles de dette dans le cadre de la gestion active de la dette mise en place par la Ville de Montpellier.

L'**encours de la dette** de la Ville de Montpellier s'établit à : **233 154 765 euros**

Montpellier a été la 1ère ville française à avoir choisi une position claire en matière de produits structurés en adoptant au Conseil Municipal du 22 juin 2009, un **règlement intérieur limitant, dans le temps et en volume (20% maximum de l'encours total), le recours aux produits structurés** (dette Ville et dette garantie). Montpellier se trouve très peu exposée aux risques financiers que peuvent connaître 6% des grandes villes ou collectivités locales.

A ce jour l'encours de notre dette ne comprend pas de produits structurés

En effet, au regard de la classification des risques de la Charte de Bonne Conduite GISSLER (allant de 1A : très bonne gestion à 6F gestion très risquée), Montpellier affiche la position la plus sûre (1A), comme le montrent les tableaux et graphiques ci-dessous :

Charte de bonne conduite : classification des risques

Indices sous-jacents

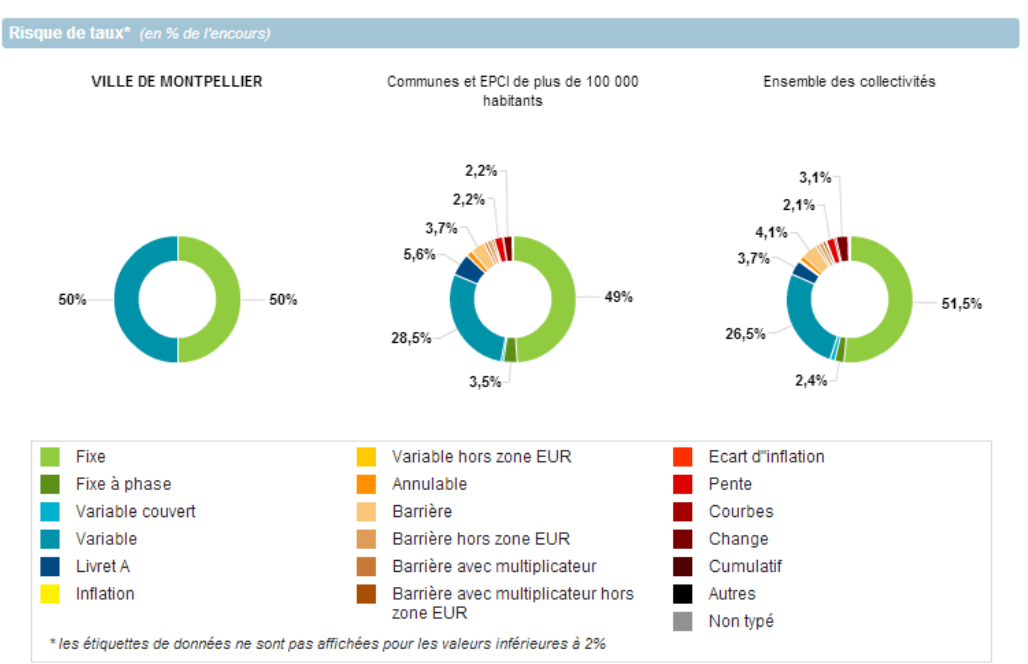
1	INDICES ZONE EURO
2	INDICES INFLATION FRANÇAISE OU INFLATION ZONE EURO OU ÉCARTS ENTRE CES INDICES
3	ÉCARTS D'INDICES ZONE EURO
4	INDICES HORS ZONE EURO. ÉCART D'INDICES DONT L'UN EST UN INDICE HORS ZONE EURO
5	ÉCART D'INDICES HORS ZONE EURO
6*	INDEXATIONS NON AUTORISÉES DANS LE CADRE DE LA CHARTE (TAUX DE CHANGE...)

Structures

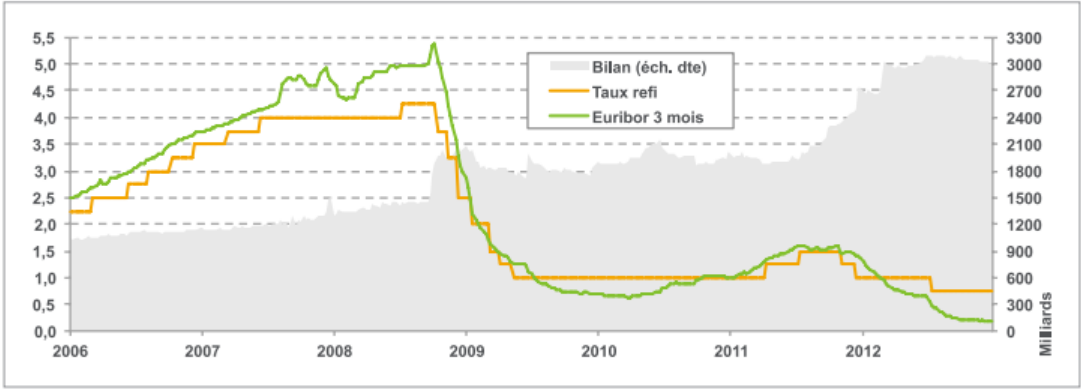
A	ÉCHANGE DE TAUX FIXE CONTRE TAUX VARIABLE OU INVERSEMENT, ÉCHANGE DE TAUX STRUCTURÉ CONTRE TAUX VARIABLE OU TAUX FIXE (SENS UNIQUE), TAUX VARIABLE SIMPLE PLAFONNÉ (CAP) OU ENCADRÉ (TUNNEL).
B	BARRIÈRE SIMPLE. PAS D'EFFET DE LEVIER
C	OPTION D'ÉCHANGE (SWAPTION)
D	MULTIPLICATEUR JUSQU'À 3 ; MULTIPLICATEUR JUSQU'À 5 CAPÉ
E	MULTIPLICATEUR JUSQU'À 5
F*	STRUCTURES NON AUTORISÉES PAR LA CHARTE (CUMULATIF, MULTIPLICATEUR > 5...)

SOURCE : CHARTE DE BONNE CONDUITE ENTRE LES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET LES COLLECTIVITÉS LOCALES

* : HORS CHARTE



Zone euro : bilan de la BCE (en Mds€) et taux d'intérêt de court terme (en %)



Sources : BCE et Finance active

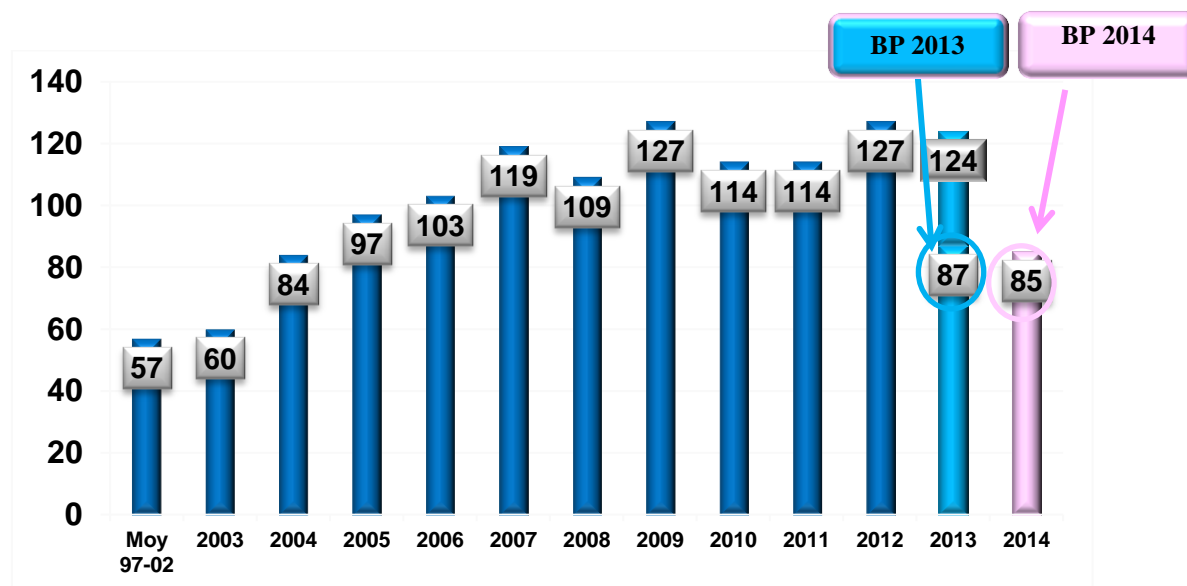
❖ La capacité de désendettement, exprimée en nombre d'années, est le montant annuel de la dette rapporté à la capacité d'autofinancement brut de l'année (l'autofinancement étant l'excédent des recettes de fonctionnement par rapport aux dépenses de fonctionnement de la collectivité). La capacité de désendettement indique ainsi le nombre d'années dont aurait besoin théoriquement la collectivité pour rembourser sa dette si elle y affectait toute sa capacité d'autofinancement brut annuel.

Avec une capacité de désendettement (Encours dette au 31.12 / Epargne brute) en 2014 de 7,8 années, soit en dessous du seuil critique de 10 ans, la Ville de Montpellier conduit une politique d'investissement ambitieuse sans hypothéquer le futur.

→ Les dépenses d'équipement

En 2014, la Ville de Montpellier viendra confirmer son rôle de levier économique majeur en investissant 110,5 M€, soit **84,6 M€** de dépenses d'équipement directes, **22,1 M€** pour le **Parking Nouveau Saint Roch** (équilibré en recettes) et 3,7 M€ pour le portage d'emprise foncière de l'EAI (équilibré en recettes)

L'évolution des dépenses d'équipement s'établit comme suit :



Ainsi pour 2014, les **85 M€¹** de dépenses d'équipement se présentent de la façon suivante :

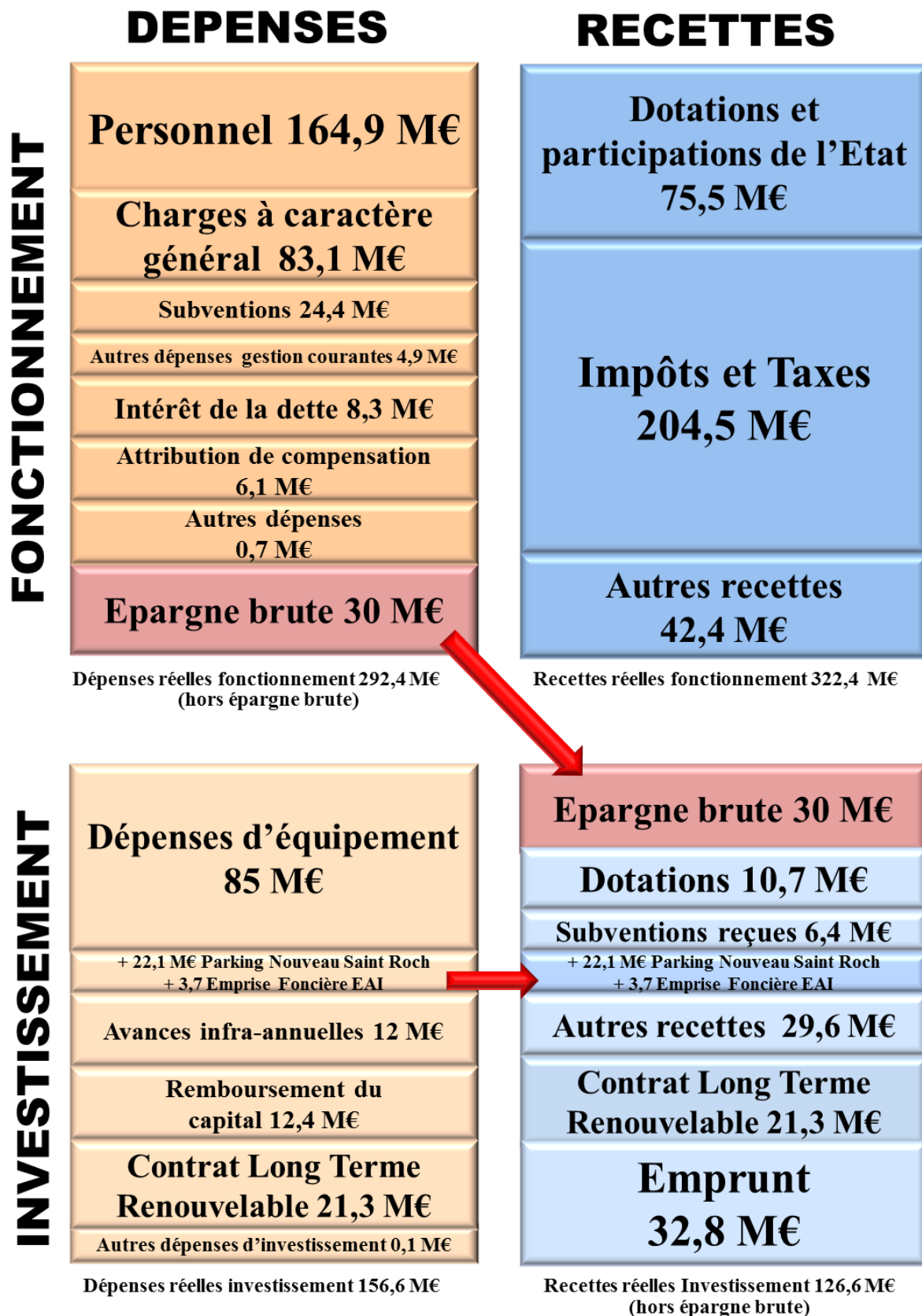
- ❶ Les Crédits de Paiement (CP) à hauteur de **55,3 M€** pour un montant d'AP totales 2014 qui s'élèvent à **201 M€**.
- ❷ Les **crédits globalisés** sont des crédits à portées annuelle qui ont vocation à réaliser des travaux ponctuels d'entretien du patrimoine existant, conformément au Règlement de gestion financière des dépenses d'équipement ; ils s'élèveront en 2013 à **29,2 M€**.

→ Les avances infra-annuelles

Dans le cadre de Conventions de mandat avec la SERM, la Ville de Montpellier est amenée à verser des avances infra-annuelles. Pour 2014, **12,1 M€** sont prévus au titre du versement de ces avances.

¹ Ce total s'établit à 110 M€ si l'on ajoute le parking Nouveau Saint Roch et le portage de l'emprise foncière de l'EAI.

1.6 LE BOUCLAGE DU BUDGET



2 NOS PRIORITES POUR 2014

Ce Budget servira de socle aux actions municipales à porter en 2014.
Il viendra confirmer notre volonté constante d'agir pour et avec les Montpelliérains.

2.1 Montpellier : une Ville qui investit sur sa jeunesse

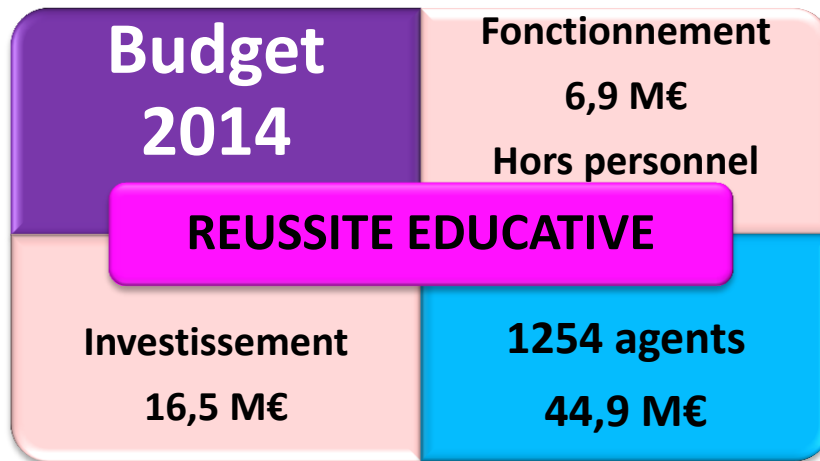
La **Jeunesse** constitue un atout et une dynamique pour la Ville de Montpellier.

Le Budget 2014 viendra soutenir l'ensemble des actions menées en direction de la Réussite Educative, de la Petite Enfance, des Centres de Loisirs pour offrir à la jeunesse montpelliéraine les conditions de son épanouissement.

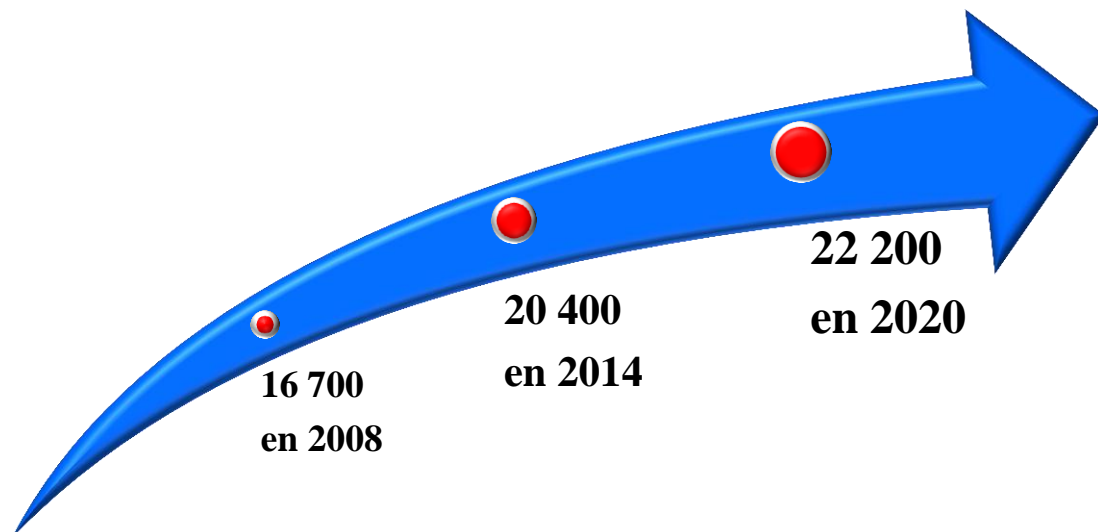


2.1.1 La réussite éducative

Avec une population scolaire en constante augmentation la Ville de Montpellier a inscrit l'éducation en tête de ses priorités. 2014 viendra confirmer notre effort en faveur de la réussite éducative.



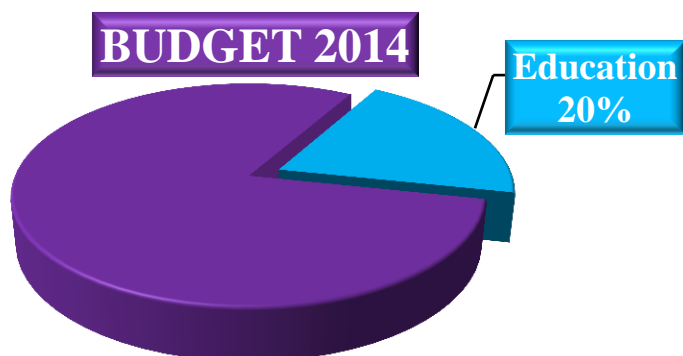
Estimation du nombre d'enfants scolarisés à l'horizon 2020



En 2014, **20 400 élèves** seront accueillis dans les **772 classes** des **121 écoles** maternelles et élémentaires de la Ville.



Le budget de l'Education est le **premier budget de la Ville** et représente à lui seul le cinquième du budget total.



Le montant des dépenses de fonctionnement budgété est de **51,8 M€** dont **44,9 M€** de dépenses de personnel. Les 1 254 agents affectés à l'éducation constituent le tiers de l'effectif municipal global.

En 2014 nos efforts porteront sur :

- La construction de l'école **Malraux**, 15 nouvelles classes, dans le quartier Port Marianne (**6,6 M€**) qui s'achèvera en 2015.
- La deuxième tranche de l'école **Beethoven –Les Grisettes** (**0,5 M€**) avec 3 classes supplémentaires dans le quartier Croix d'argent pour la rentrée 2014.
- La réhabilitation de l'école **Louis FIGUIER, Victor HUGO, Paul BERT** (**1 M€**) en centre-ville.
- La réhabilitation des écoles **Charles Daviller et Pauline Kergomard** (**0,4 M€**), dans les anciens locaux de l'Institut Universitaire de Formation des Maitres (I.U.F.M).
- Le « **Plan Ecole Réussite** » qui (**1,3 M€**) sera conforté.
- L'amélioration des **écoles du centre-ville**, en priorité les écoles Sévigné, Marie Curie, Daudet et Gambetta (**1,3 M€**)
- La mise en sécurité des **abords des écoles** (**0,4 M€**)
- Les gros travaux d'entretien (**5 M€**)

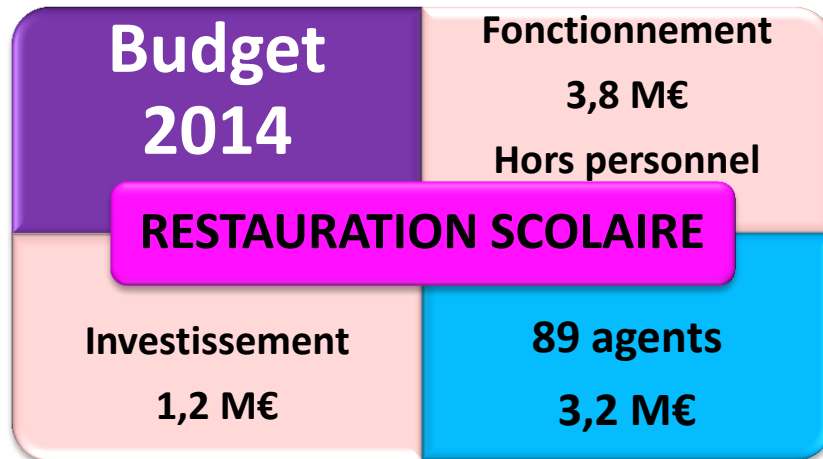


A la rentrée 2014 sera mise en œuvre de la réforme des **rythmes scolaires**, l'évolution des rythmes de travail des **élèves des écoles élémentaires**, en revenant à la semaine de **quatre jours et demi**, fera évoluer l'organisation actuelle de nos services et des temps périscolaires.

2.1.2 La restauration scolaire

La Ville de Montpellier propose tous les jours des repas variés et de qualité. Notre cuisine centrale possède un agrément européen, c'est un gage de qualité pour les repas destinés à être consommés dans les écoles.

Il est à noter que les **tarifs de la restauration scolaire resteront inchangés en 2014**, c'est une volonté affirmée de soutenir le budget des familles pour la 4^{ème} année consécutive.



Aujourd'hui, la Cuisine Centrale produit **10 000 repas/jour**, et ils sont distribués dans **80 restaurants scolaires**.

Les actions prévues sur 2014 :

- Le début des travaux sur la **Cuisine Centrale (0,5 M€)** visant à accroître la capacité de production de repas et la confortation des normes Hazard Analysis Critical Control Point (HACCP)².
- La remise aux normes de **restaurants scolaires (0,3 M€)**



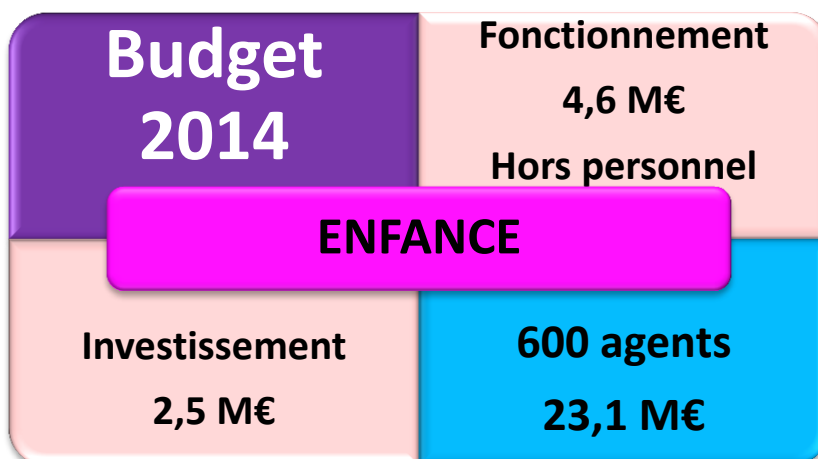
² Les principes HACCP sont les suivants :

- recenser tous les dangers possibles,
- mettre en place des procédures pour les éliminer ou réduire le risque,
- fixer des seuils critiques à ne pas dépasser,
- surveiller en permanence l'application des procédures,
- intervenir immédiatement en cas de défaillances,
- garder des documents écrits pour prouver l'application des mesures,

2.1.3 L'enfance

Plus de **4 000 enfants**, de 0 à 4 ans, sont quotidiennement accueillis dans les structures municipales et associatives sur Montpellier, la moitié en accueil collectif, l'autre moitié en accueil familial.

La Ville participe activement à cet accueil en proposant aux familles dans ses haltes garderies, crèches et accueils familiaux plus de la moitié de places disponibles.



600 agents professionnels de la Petite Enfance, soit **15% de l'effectif municipal**, œuvrent journalièrement au bien-être des petits montpelliérains et un **budget total de plus 30 M€** sera consacré à la Petite Enfance par la Ville en 2014.

L'offre d'accueil sur la Ville de Montpellier se décline de la façon suivante :

Structures	Nombre
Crèches associatives	23
Crèches collectives municipales	17
Crèches familiales municipales	2
Multi-accueils municipaux	13
Jardin d'enfants municipal	1
Relais assistantes maternelles	5



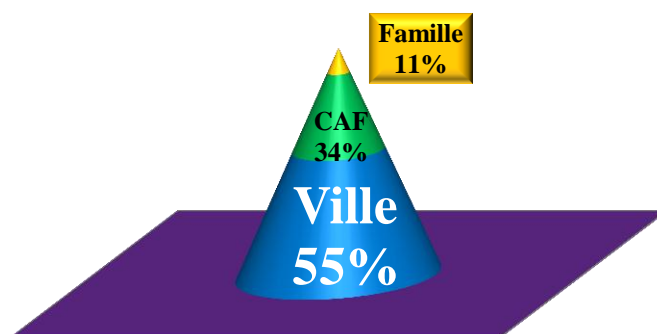
En 2014, les crèches devront fournir gratuitement les couches conformément à nos engagements auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). Cela représente une dépense supplémentaire de **0,2 M€**.

En 2014 commenceront les travaux de déplacement et d'**extension** (de 60 à 90 places) de la **crèche Sophie Lagrèze** dans le quartier des Arceaux (**1,5 M€**), cette construction sera aidée par le fonds européen de développement régional (**FEDER**).

De plus, **0,5 M€** sont affectés aux travaux ponctuels sur les établissements d'accueil de la Petite Enfance.

Le Contrat Enfance Jeunesse 2011-2014 signé avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) aura permis la création de **570 nouvelles places** en structures collectives qui viennent compléter l'offre actuelle à Montpellier.

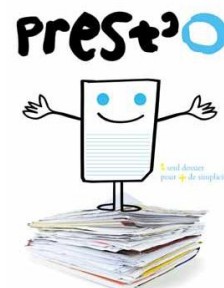
Qui finance les places de crèches à Montpellier :



Rappelons que les parents peuvent régler leurs places en crèche avec le paiement par Internet (Bambinéo). Ce système est aussi disponible pour la restauration scolaire.



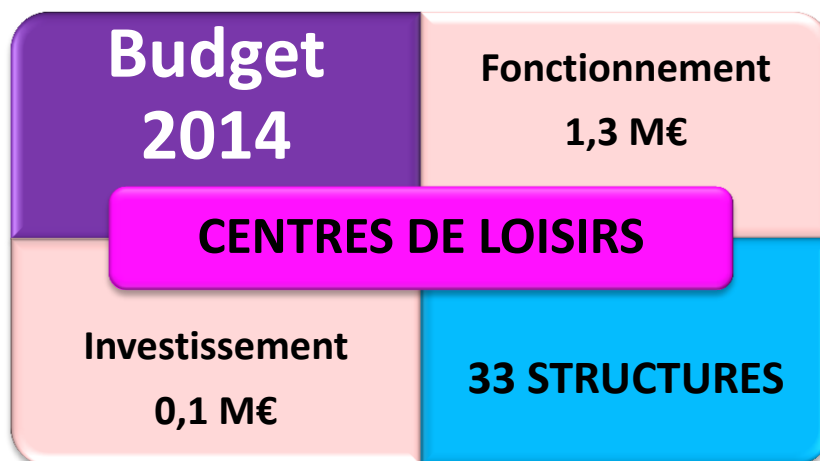
2013 aura en outre permis de mettre en place un **dossier famille unique** avec le guichet **PRESTO**.



Faciliter les démarches administratives des familles a été une volonté forte de notre équipe.

2.1.4 Les centres de loisirs

Les **33 centres** de loisirs municipaux sont répartis sur les quartiers de la Commune, ils offrent une **capacité d'accueil de 1 200 places**.



Les Accueils de Loisirs de Montpellier sont des structures de proximité qui accueillent les enfants de 3 à 12 ans les mercredis et les vacances scolaires en leur proposant de nombreuses activités sur la base de thèmes ludiques, sportifs et culturels.



Avec une **tarification adaptée** aux ressources et à la composition des familles, nos Centres de Loisirs proposent un service de proximité accessible.

2.1.5 La jeunesse

La Ville de Montpellier a placé la jeunesse au centre de ce mandat. Ce budget 2014 traduit des actions menées pour ceux qui sont l'avenir de notre cité.



❖ L'Espace Montpellier Jeunesse

Budget de l'Espace Montpellier Jeunesse en 2014 : 0,6 M€

L'Espace Montpellier Jeunesse offre des services importants et met en place des dispositifs s'adressant à plus de 87 000 jeunes de 12 à 29 ans :

- L'**insertion et l'emploi** (tenue de permanences pour l'emploi).
- La **prévention et la citoyenneté** (permanences de juristes et d'avocats, accompagnement des actions de solidarité par la Bourse Initiative Jeunes).
- L'accès aux services publics, aux équipements publics et aux activités de loisirs par la prestation **Carte Eté Jeunes**. Pour 25 euros, les jeunes montpelliérains peuvent donc avoir accès à des activités de loisirs, de sport et de culture diversifiées.
- Le **logement** grâce à un lieu d'information au sein de l'Espace Jeunesse, au dispositif Clé Montpellier Logement, et l'organisation chaque année de l'espace logement étudiant au sein du Corum.
- L'aide à l'obtention du BAFA.
- L'aide au permis 2 roues.



❖ La Cité de la Jeunesse

La nouvelle **Cité de la Jeunesse**, sur le site de l'EAI, sera un nouveau lieu de vie permettant d'offrir aux jeunes venant de Montpellier et du monde entier un service public dédié.

2,5 M€ seront consacrés à sa construction en 2014.

Les grands axes du projet de Cité de la Jeunesse définis par le Conseil Montpellierain de la Jeunesse (CMJ)

Pôle ressource

Pépinière de projets, régie générale, soutien aux démarches vers l'emploi et à la vie active, tremplin jeunes talents...

Un lieu de vie

Accueil, cafétéria, auberge de jeunesse, espace ludique.

Pôle information jeunesse

Santé, logement, emploi, droit, culture et loisirs, international...

Pôle animation & actions de sensibilisation

Art et culture, sport, citoyenneté

Pôle solidarité

Santé, social, actions en partenariat avec les associations...

La localisation de la future Cité de la Jeunesse est la suivante :



2.2 Montpellier : une Ville qui renouvelle et développe ses quartiers

Le renouvellement et le développement urbain sont une priorité qui s'exprime au travers d'une politique concertée d'urbanisation visant à ne délaisser aucun quartier, et répondant à la spécificité de croissance démographique de notre territoire.

Notre démarche de Projet Urbain « Montpellier 2040 » a permis d'identifier les problèmes et opportunités de l'évolution de notre ville.



2.2.1 Les Zones d'Aménagement Concerté (ZAC)

Les ZAC permettent de renforcer l'offre de logement, et de contenir les niveaux de loyers sur Montpellier.

Avec cet outil, la Ville de Montpellier veille à la production régulière de logements neufs, capable de répondre dans les meilleures conditions aux besoins générés par la croissance démographique.

La politique menée par la Ville dans les ZAC se traduit notamment par un effort conséquent au profit du logement social, en accession aidée et en accession intermédiaire, en cédant des charges foncières au-dessous du prix du marché. Pour 2014 la perte de recettes foncières acceptée par la Ville et son aménageur dans les ZAC pour permettre cet équilibre social s'établira à 6 M€. Cela fait de la Ville le premier financeur du logement social et intermédiaire.

Principales opérations d'aménagement urbain en 2014 :

- L'aménagement du **Boulevard Nina Simone**, qui structure Port-Marianne en reliant la place Picasso et Odysseum. (2,2 M€)
- L'avenue **Raymond Dugrand**, axe majeur de Port-Marianne et de la colonne vertébrale de l'Ecocité Montpelliéraine (2,6 M€)
- La **ZAC Nouveau Saint Roch**, qui est dans une phase très active (1,2 M€)
- La **Gare Saint Roch**, avec la continuation des travaux d'extension du pôle d'échanges et la requalification de ses abords (3,2 M€)
- L'extension de la **ZAC Consuls de mer** (0,2 M€)
- Le **Parking de la ZAC Nouveau Saint Roch** (22,1 M€ en dépenses et en recettes), dont l'ouverture est prévue en janvier 2015.



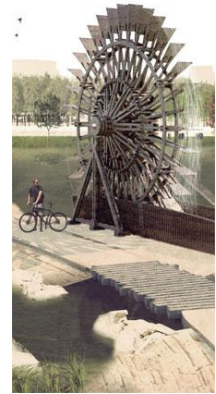
2.2.2 L'action foncière

La politique d'action foncière menée par la Ville de Montpellier préfigure les espaces verts, les équipements et les logements de demain.

En 2014, le budget de l'action foncière s'établira à **8 M€**.

➤ Le site de l'EAI

La municipalité, consciente de l'importance stratégique d'un tel site, non seulement par son échelle mais aussi par sa localisation, entend en faire le support d'un projet urbain et économique majeur. Le Budget 2014 permettra l'acquisition de la dernière tranche de ce site pour 6,35 M€ dont la partie viabilisable sera ensuite cédée à la SAAM.



2.2.3 Le renouvellement urbain

La Ville de Montpellier poursuivra en 2014 l'ensemble des actions de rénovation et de réhabilitation urbaine.

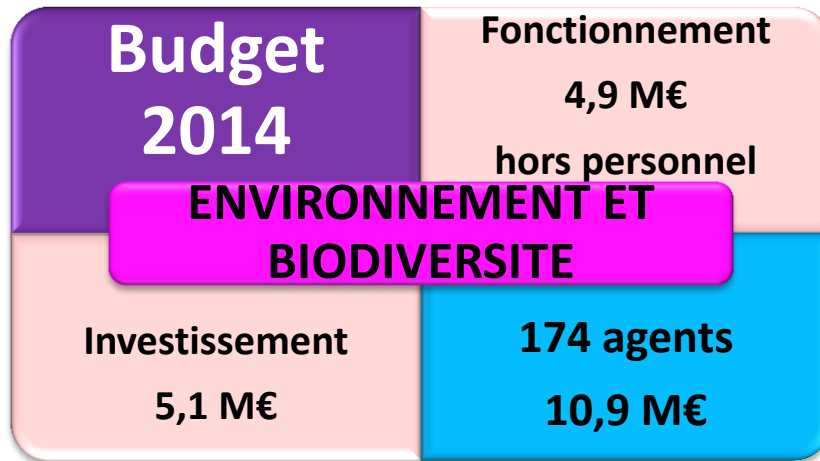
Les principaux crédits de paiement 2014 correspondent aux programmes suivants :

- Projet de rénovation Urbaine **Cévennes (1,9 M€)**
- Requalification **Cité Gély (0,5 M€)**
- Plan d'Aménagement d'Ensemble (PAE) **Marqueroze (0,9 M€)**
- Concession d'aménagement **Grand Cœur (1 M€)**
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) **Copropriété Les Cévennes (0,3 M€)**
- Aménagement **Place Les Tritons (0,1 M€)**
- **PAE Aqueduc, rue Denizot (0,5 M€)**
- **OPAH Animation (0,3 M€)**
- Opération **Campériols (0,4 M€)**
- Programme de Rénovation Urbaine - **PRU Centre (0,3 M€)**
- Subventions de **ravalement (0,1 M€)**
- **Allée du Tiers Etat (0,3 M€)**



2.2.4 L'environnement et la biodiversité urbaine

2014 devra permettre de conforter nos actions en faveur de la qualité des espaces verts naturels et le souci constant qui a été le notre de développer la biodiversité en Ville.



Les actions se déclinent sous différents aspects :

Le Plan Climat Territorial

Consciente des enjeux liés au réchauffement climatique, la Ville de Montpellier met en œuvre des démarches concrètes sur son territoire pour contribuer à son échelle aux nécessaires changements de pratiques et de mentalités.

Dans le cadre du **Plan Climat Territorial**, la Ville s'engage sur le pari des 3 x 20 :

- Réduire de 20 % ses émissions de CO₂,
- Réduire de 20 % ses factures énergétiques,
- Créer 20 % de ressources supplémentaires en énergies durables.



Les réseaux d'eau pluviale

Le développement du projet urbain de la Ville repose sur une relation harmonieuse entre la ville et la nature avec la réalisation d'espaces verts publics de qualité et la sécurisation des cours d'eau.

En 2014 des travaux concernant le pluvial sont prévus **rue Paul Rimbaud (0,1 M€)** et pour la mise en œuvre du **schéma pluvial du Verdanson (0,6 M€)**.

Quelques chiffres concernant les ouvrages hydrauliques gérés par la Ville de Montpellier :

- 360 km de réseau pluvial
- 27 km de cours d'eau et ruisseaux
- 30 bassins de rétention d'une capacité totale de 300 000 m³
- 3000 poteaux incendie
- 57 fontaines
- Un système d'alerte de crue comprenant 22 capteurs et s'appuyant sur une technologie de pointe, transmission GPRS et satellite Iridium,
- 2 barrages, celui du Lac des Garrigues (classe C) et le seuil du Moulin de l'Evêque (classe D)

Le Parc Darwin

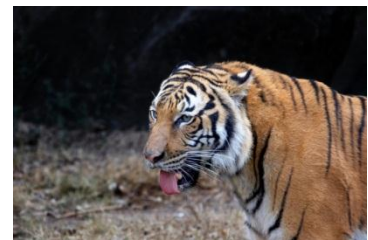
3 M€ sont prévus pour la mise aux normes et la modernisation du parc Darwin.

❖ **Le parc zoologique**

Avec ses 60 hectares, le parc zoologique présente une centaine d'espèces animales réparties au sein de 52 enclos. Il contribue à la préservation de nombreuses espèces en danger et délivre



informations sur la vie des animaux présentés et messages sur les enjeux de la protection de l'environnement.



❖ **La serre amazonienne**

En accueillant les visiteurs dans une ambiance de forêt amazonienne, la serre permet la découverte de plusieurs centaines d'animaux et de milliers de végétaux. Elle permet de sensibiliser à la nécessité de préservation des écosystèmes tropicaux.

❖ **Le centre Darwin**

Version modernisée de l'ancienne ferme pédagogique, le centre Darwin accueille plusieurs centaines de scolaires par an intéressés par les ateliers scientifiques proposés à tous les établissements scolaires, de la maternelle au lycée.



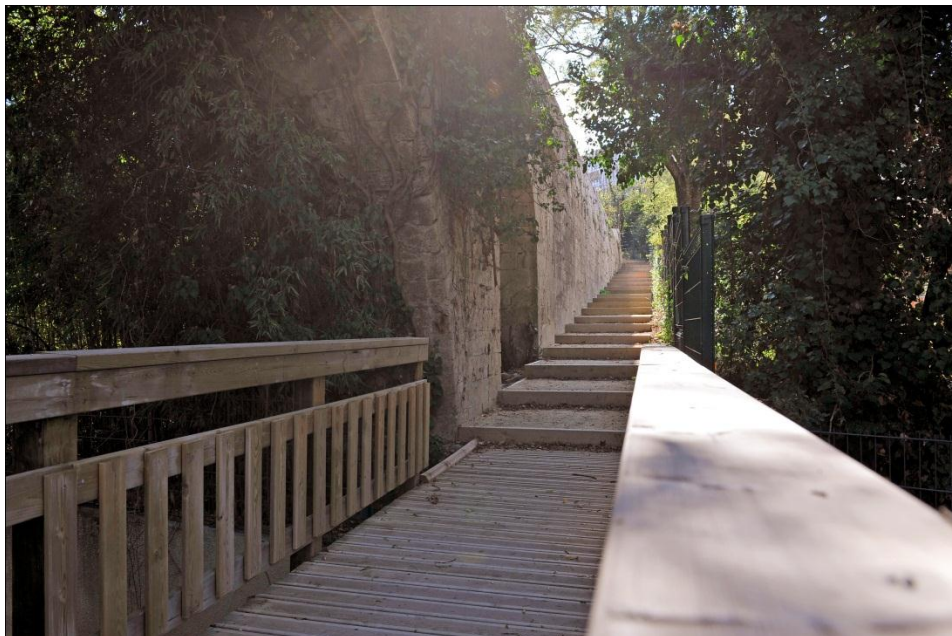
Les espaces verts

A Montpellier, le développement durable trouve sa traduction dans sa volonté d'organiser l'espace tout en préservant l'environnement, la diversité et la richesse biologique.

Montpellier est une Ville verte avec ses **927 hectares d'espaces verts publics** (parcs, jardins et bois classés).



En 2014, **2,1 M€** de crédits globalisés permettront d'assurer des travaux d'amélioration du patrimoine sur cette thématique



2.2.5 La cohésion sociale

Au-delà des actions qu'elle mène dans le domaine de la cohésion sociale au travers notamment du contrat urbain de cohésion sociale et de la future génération des contrats de ville, la ville doit se mettre **en conformité avec le plan départemental d'accueil des gens du voyage**, et à ce titre, elle s'est engagée dans la réalisation d'une seconde aire d'accueil ainsi que d'une aire de grand passage. Par ailleurs, s'agissant des populations Roms, la ville inscrit les crédits nécessaires à la réalisation d'un village d'insertion de 20 familles. Ce projet, conduit en partenariat étroit avec les services de la Préfecture, doit permettre d'accueillir dans des conditions décentes les familles pour lesquelles les possibilités d'insertion sont les plus fortes, en tenant compte notamment de la situation de scolarisation des enfants. A cet égard, la ville a engagé en lien avec les services de l'Etat, un travail de diagnostic individuel auprès de l'ensemble de la population concernée. La réalisation de ce village, dont le lieu d'implantation n'a pas encore été décidé, permettra de conforter nos demandes relatives à la libération de l'ensemble des autres sites occupés sans droit ni titre.

Deux nouveaux programmes verront le jour en 2014 :

- Réalisation d'une **aire de grand passage (0,8 M€)**
- **Village d'insertion pour les familles Roms (2 M€)**

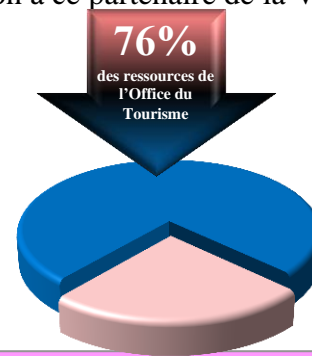


2.2.6 La promotion internationale et touristique

La ville de Montpellier possède des atouts majeurs pour s'affirmer comme métropole européenne et rayonner sur le plan économique et touristique..



Vitrine de la Ville auprès des touristes français et étrangers, l'**Office du Tourisme** porte des missions d'accueil, d'information et de promotion du tourisme sur le territoire montpelliérain. **1,9 M€** sont proposés au budget 2014 pour la subvention à ce partenaire de la Ville.



Budget office du tourisme = 2,6 M€

Cette subvention représente 76% des ressources de l'Office du Tourisme, elle permet aux 28 personnels en CDI et aux 29 personnels non permanents d'accueillir près de 470 000 visiteurs par an.



2.2.7 L'innovation

En 2014, poursuite des études sur le projet de construction de la **Cité du Corps Humain (0,5 M€)**



Ce projet qui résonne et rayonne dans l'ensemble du Grand Montpellier sera visible en plusieurs sites y compris sur le web et renforcera l'identité de la Ville à l'échelon national et international.

2.2.8 L'emploi

En 2014 nous poursuivons l'objectif de lutter pour l'emploi avec différents leviers :

Les emplois induits

La participation de la Ville de Montpellier au développement économique local se traduit en 2014 par :

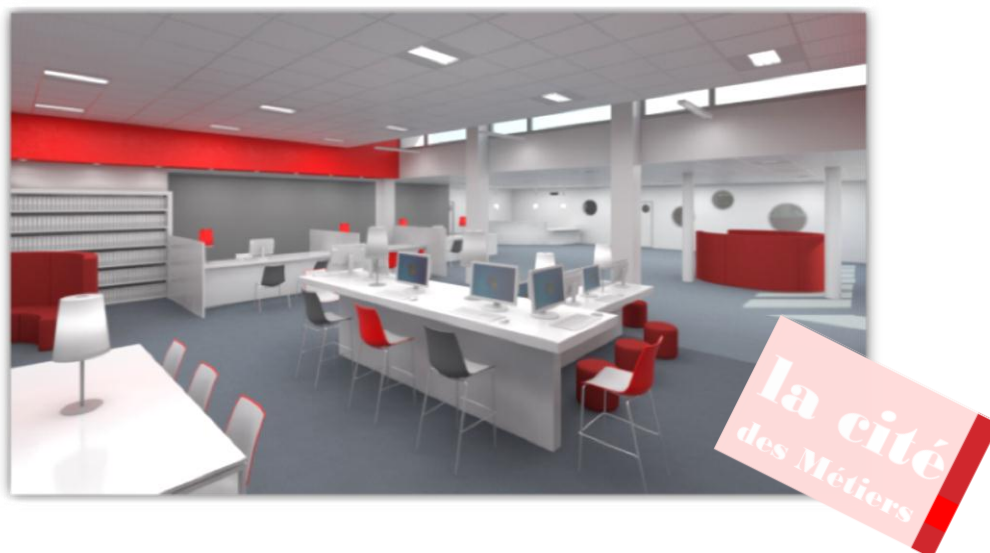
- ✓ 85 M€ de dépenses d'équipement
- ✓ 119 M€ de dépenses de fonctionnement

qui contribuent à la création de plus de **2 200 emplois directs ou indirects**.



La Cité des métiers :

La **Cité des Métiers** est située dans l'ancien Hôtel de Ville, d'une superficie de 1300 m², elle est le fruit **dynamique partenariale** afin d'offrir un meilleur service public aux personnes en recherche d'emploi.



Un site internet est d'ores et déjà accessible :

www.citedesmetiersmontpellier.fr

Les clauses d'insertion dans les marchés publics :

Les clauses d'insertion dans les marchés publics facilitent l'accès à l'emploi pour les personnes en recherche d'expérience professionnelle. La Ville de Montpellier a mis en place depuis plusieurs années, une politique de commande publique qui intègre dans ses procédures administratives la nécessité pour les soumissionnaires à nos appels d'offres, de prévoir dans leur offre l'intégration de personnes en difficulté d'insertion professionnelle.

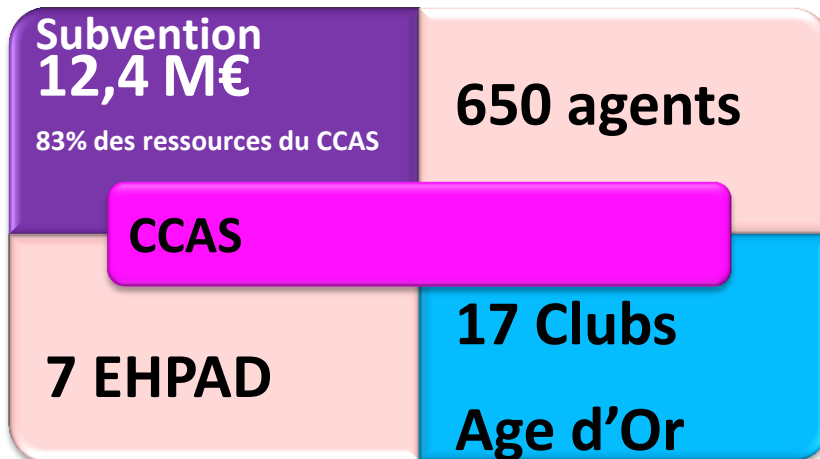
2.3 Montpellier : la Ville du « Vivre ensemble »

Notre politique de solidarité et de cohésion sociale est portée par chacune des priorités énoncées dans ce budget.

Politique tarifaire, services publics solidaires seront nos leviers d'action pour qu'aucun Montpellierain ne reste au bord du chemin.



2.3.1 Le CCAS



La Ville de Montpellier soutient le **Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)**, en l'accompagnant dans ses missions de prévention de l'exclusion et d'insertion des personnes en difficulté. Nous poursuivons ainsi, notre politique sociale en soutenant les actions en faveur des plus démunis.

La mission du CCAS est en outre de mettre en place des actions et des lieux de vie pour les **seniors** : **7 EHPAD** sont ainsi gérés par notre CCAS qui anime également le réseau des clubs de l'**Age d'Or**.

La subvention versée en faveur du CCAS en 2014 s'élèvera à **12,4 M€**.

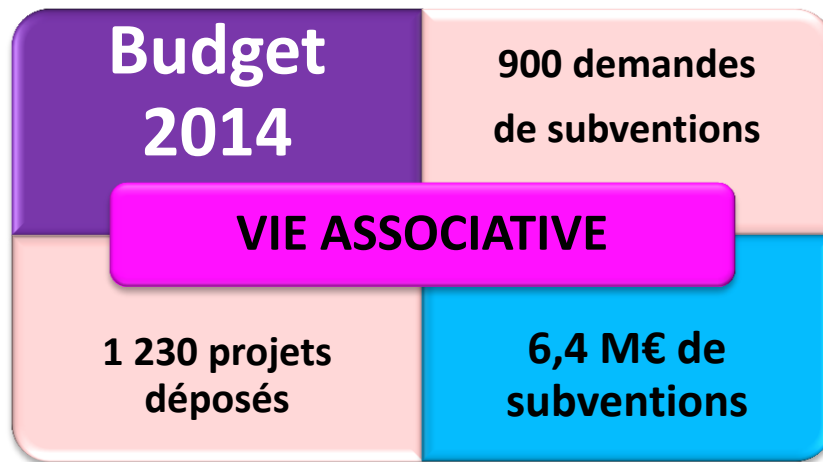


Budget CCAS = 18,2 M€³



³ Les charges de personnel du CCAS représentent 72% des dépenses réelles de fonctionnement

2.3.2 Le soutien au tissu associatif



La Ville aide les **associations** dans leurs évolutions, leur hébergement et plus largement est à leur disposition pour les accompagner dans leur démarche auprès des services municipaux ou informer les Montpelliérains de leurs actions.

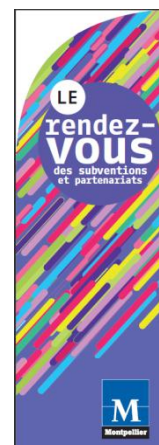
Les principaux outils permettant de valoriser l'action des associations sont les suivants : l'annuaire des associations, ainsi que le portail des associations sur le site internet de la Ville.

Des cycles de formation sont également proposés aux associations, afin de les accompagner dans leur développement, ainsi que l'attribution de subventions relevant de sa commission.



La Ville de Montpellier propose chaque année un important évènement pour ces partenaires de la municipalité : 2014 sera l'année de la 34^{ème} Edition de **l'Antigone des associations**. Lieu de rencontres essentiel entre les associations et les Montpelliérains, l'Antigone des associations permet chaque année de réunir plus de 1200 associations accueillant plus de 100 000 personnes en une journée, au début de la saison.

En 2014, pour la 5^{ème} année aura lieu le **Rendez-Vous des Associations et Partenaires** dans le hall de l'Hôtel de Ville, ce rendez-vous démontre chaque année le formidable dynamisme du tissu associatif montpelliérain. 900 associations ont été reçues et 1230 dossiers déposés en 2013.



2.3.3 L'accès au logement

Nous poursuivrons en 2014 la politique active favorisant l'accès au logement en collaboration avec les partenaires institutionnels ainsi que nos actions de lutte contre l'habitat indigne.

Ces volontés se traduisent dans les dispositifs suivants :

- « **Montpellier Clé Logement** » qui permet d'aider les jeunes sous forme d'une avance remboursable sans intérêt. Il sert au financement de 3 types d'aides : financement du premier mois de loyer, aides à la première installation, aide au financement du dépôt de garantie. Ce dispositif permet d'aider 100 jeunes à se loger. La 7^{ème} rencontre Clé Montpellier Logement aura lieu au printemps 2014.
- Poursuite en 2014 de l'action en faveur du logement des jeunes actifs autour de la **Garantie Des Risques locatifs** (GRL)
- la **lutte contre l'habitat indigne** pour les habitations en situation d'insalubrité ou de péril, la Ville a fait le choix de mettre à l'abri des personnes en situation dégradée de logement. Dans cette procédure, le propriétaire du logement indigne est clairement en situation de responsabilité. Ainsi, lorsque la Ville porte des charges de réhabilitation et de relogement, elle refacture les montants engagés à ce dernier.
Le budget prévu au titre de cette action en 2014 est de **0,1 M€**.



2.3.4 Les actions de solidarité et de prévention

La Ville de Montpellier poursuivra en 2014 son action pour améliorer l'accès aux différents équipements publics, en mobilisant **1,1 M€**. Par ailleurs chaque nouvelle opération menée par la Ville prend en compte dans ses projets l'accessibilité des lieux publics portant ainsi le montant dédié à plus de **2 M€**.

Afin de sensibiliser la population aux thématiques du handicap et de changer les comportements et le regard vis-à-vis des personnes handicapées, de nouvelles éditions d'Handi-Comédie seront organisées en 2014.



La Commission Communale pour l'Accessibilité, animée par la Ville poursuivra ses travaux dont l'objectif est de dresser le constat de l'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics, des transports, d'organiser un système de recensement de l'offre de logements et de faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

Il est également prévu l'organisation, comme chaque année, de la Comédie de la Santé, manifestation qui connaît à chaque édition un succès grandissant auprès du public.



2.3.5 Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS)

Le CUCS travaille sur des programmes d'actions pluriannuels sur 5 champs prioritaires :

- l'accès à l'emploi et développement économique,
- l'amélioration du cadre de vie,
- la réussite éducative,
- la citoyenneté et la prévention de la délinquance,
- la santé.

L'intégration, la lutte contre les discriminations et l'accompagnement de la jeunesse sont des objectifs pris en compte de façon transversale.



2014 verra le maintien du financement de 5 équipes de **prévention spécialisée**, en partenariat avec le Conseil Général (dispositif porté par l'association APS 34) qui interviennent sur les **quartiers Cévennes - Petit-Bard - La Pergola, Saint-Martin - Croix d'Argent, Mosson Centre, Cité Gély - Figuerolles, Hauts de Massane.**

L'enveloppe de subvention CUCS s'élèvera à **0,4 M€**, celle de subventionnement au GIP DSUA de **0,2 M€**

Quelques projets soutenus par la Ville :

- Un but pour l'emploi
- De la rue au dojo
- Webaction
- Interface dans le quartier Figuerolles
- Habiter enfin !



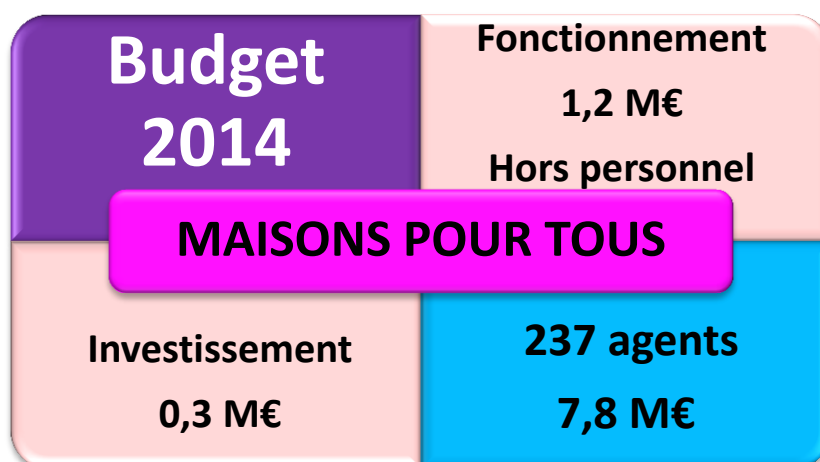
2.4 Montpellier : la proximité au cœur de nos actions

Montpellier, Métropole et Capitale Régionale a su conserver une échelle humaine, une proximité avec les préoccupations de ses habitants.

2014 viendra préserver ce capital qui nous permet de bénéficier d'un cadre de vie agréable et respectueux de tout un chacun.



2.4.1 Les Maisons Pour Tous



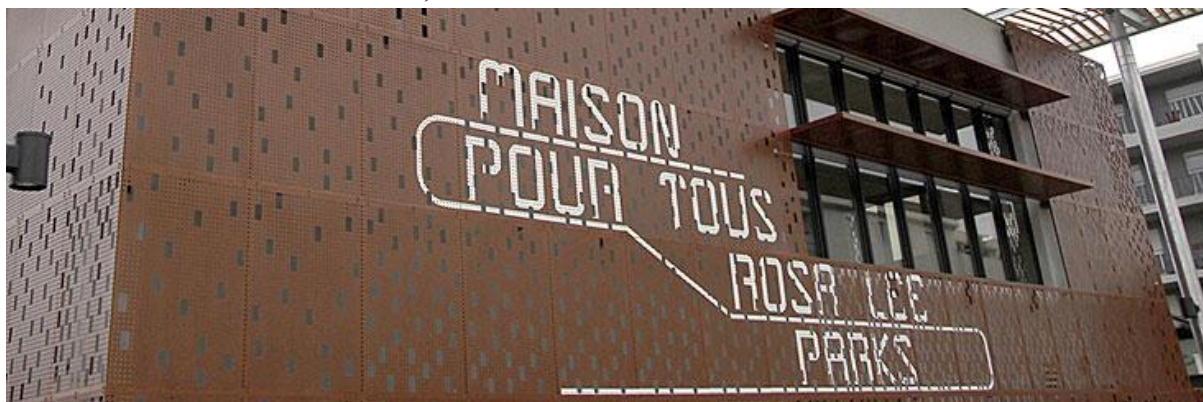
Les **26 Maisons Pour Tous** sont réparties sur l'ensemble du territoire montpelliérain et proposent une importante offre d'activités culturelles, sportives et de loisirs (plus de 600 activités proposées dans l'ensemble des Maisons Pour Tous). Chaque semaine, plus de 1200 ateliers hebdomadaires sont ouverts aux Montpelliérains.



Un large panel de disciplines est proposé qui permet d'accueillir 18 000 abonnés chaque semaine. Autant d'activités qui sont assurées par les Maisons Pour Tous elles-mêmes ou par des associations partenaires.

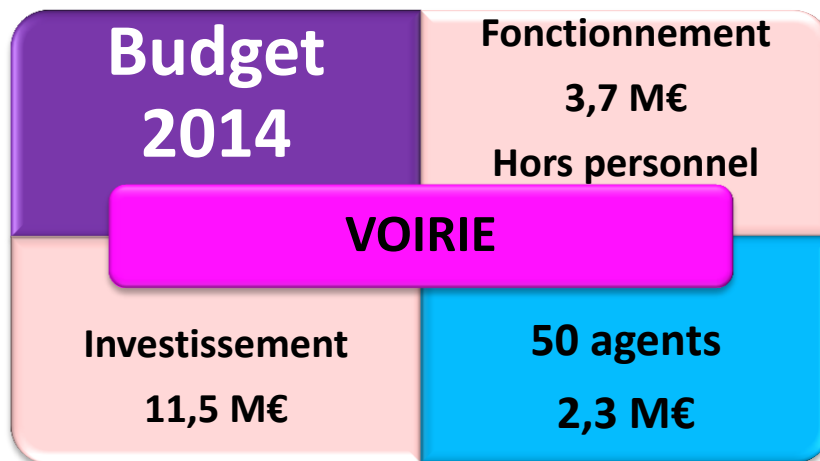
Le Budget 2014 viendra confirmer notre politique ambitieuse dans ce domaine.

0,3 M€ sont prévus pour l'équipement et les travaux des différentes Maisons Pour Tous de la Ville, venant s'ajouter au **1,2 M€** de fonctionnement. Ainsi le budget que nous allouons aux Maisons Pour Tous s'élèvera à **9,3 M€**.



2.4.2 La voirie

La Ville de Montpellier engage de nombreuses études et travaux de construction ou de requalification de voirie, elle assure ainsi le bon état, la sécurité et la continuité des **500 kms** de son réseau.



Les travaux poursuivis ou mis en chantier en 2014 sont les suivants :

- Rénovation du **Tunnel Comédie** afin de garantir la meilleure sécurité (**0,7 M€**)
- Travaux de requalification de la rue **Paul Rimbaud**, en accompagnement de la rénovation urbaine du Petit Bard (**0,3 M€**)
- Poursuite de la mise en œuvre du schéma directeur des **pistes cyclables** (**0,4 M€**). Plus de **160 kms** aménagés sont actuellement à disposition des cyclistes.
- Travaux d'élargissement et de requalification de l'avenue du **Pont Trinquat** (**1,1 M€**), dans la continuité du nouveau Pont de la République.
- Le **plan local de déplacement** (PLD) (**0,7 M€**) participe à la construction d'un Montpellier où le partage de l'espace et la sérénité de chacun, en matière de déplacement, doit être la règle.
- Aménagement **des voies de desserte dans les ilots prioritaires** (**0,1 M€**)
- Travaux rue **Theroigne de Méricourt** (**1,2 M€**)
- Subvention Conseil Général **Blayac** (**1,3 M€**)
- Pont Vialleton (**0,5 Me**)
- Programme **ANRU Cévennes** (**1,3 M€**)
- Travaux d'accompagnement esthétique sur les **réseaux EDF** (**0,2 M€**)



Le montant des **crédits globalisés d'investissement** pour la **Voirie** est de **4,3 M€**, en 2014. Ils permettront de porter les gros travaux visant à améliorer le patrimoine existant.

Stationnement

La ville propose un maillage d'offre de stationnement qui répond aux besoins des automobilistes. Elle gère 7 parkings en délégation de service public et celui de l'Hôtel de Ville en budget annexe dont l'équilibre s'établit comme ceci :

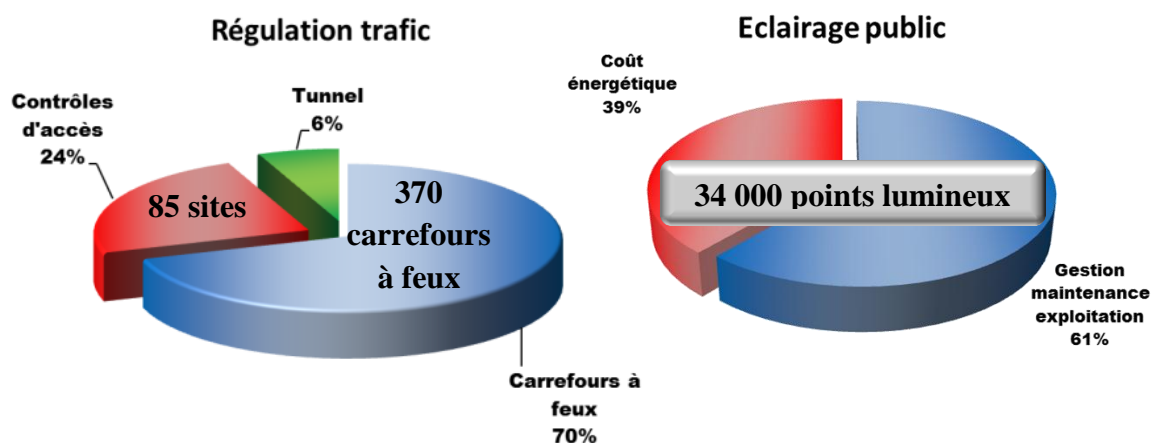
BUDGET ANNEXE - PARKING Hôtel de Ville			
En M€	Ordre	Réel	Total
Dépenses			
Fonctionnement	0,20	0,53	0,73
Investissement		0,20	0,20
Total	0,20	0,73	0,93
Recettes			
Fonctionnement		0,73	0,73
Investissement	0,20		0,20
Total	0,20	0,73	0,93

L'ensemble des DSP parking rapportent à la Ville : **2 M€** chaque année.



La sécurisation de la voie publique

Le montant des **crédits globalisés d'investissement** pour la **Régulation Trafic et Eclairage Public** est de **2,4 M €** les actions dans ce domaine se répartissent ainsi :



2.4.3 La tranquillité publique



La gestion au plus près des habitants du respect de l'espace public, de la nécessaire citoyenneté de chacun, constitue un pilier essentiel de ce qui fonde la Tranquillité Publique. Le Budget 2014 permettra la poursuite des actions de prévention, de lutte contre les nuisances et les incivilités.

Les **charges de fonctionnement** s'élèvent à **8,5 M€** dont **7,9 M€** affectés aux dépenses de **personnel**.

Les **131 agents de police municipale**, les **82 agents de surveillance de la voie publique** et les **20 opérateurs du centre de supervision urbaine** ont pour mission de veiller à la sûreté et la tranquillité des Montpelliérains.

Il est prévu en outre **0,4 M€** pour le dispositif de **PV électronique**.

Leurs activités recouvrent notamment des actions en faveur de la prévention telles que :

- Une présence dans les quartiers, une écoute, un dialogue
- La sécurité des enfants aux abords des écoles
- La lutte contre le bruit
- L'exécution des arrêtés du Maire
- Le contrôle et la réglementation de la circulation et du stationnement
- Le respect du code de la route
- Le dépistage de l'alcoolémie.



Elles sont complétées par un dispositif de vidéo protection comptant à ce jour 146 caméras dont 5 caméras « déplaçables » pour contribuer à la gestion des espaces publics, des manifestations et des événements majeurs tels que les inondations.

Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

L'action de la Ville passe par des partenariats avec l'Etat, garant de la sécurité des personnes et des biens ainsi qu'avec divers partenaires.

Ainsi, le **Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)** associe l'ensemble des structures intervenant dans le domaine de la sécurité : Police Nationale, Police Municipale, Conseil Général, TAM, SNCF, CCI, bailleurs, Education Nationale, Associations, Service de la Justice.

Il permet de centraliser l'ensemble des informations relatives à la sécurité et à la prévention à Montpellier, d'analyser et mettre en cohérence les données et d'informer la population.

2.4.4 La démocratie de proximité

La démocratie de proximité s'organise autour :

- **d'instances de discussion et de proposition**
 - Conseils consultatifs
 - Conseil Municipal des Enfants
 - Conseil Consultatif des Résidents Etrangers
 - Conseil des sages
 - Conseil Montpelliérain de la Jeunesse

- **et d'outils d'action**
 - Montpellier au quotidien

Montpellier au quotidien, permet de répondre de façon directe aux demandes des Montpelliérains relatives à l'espace public, par le biais du numéro vert et des courriers des habitants et des sollicitations des comités de quartier.

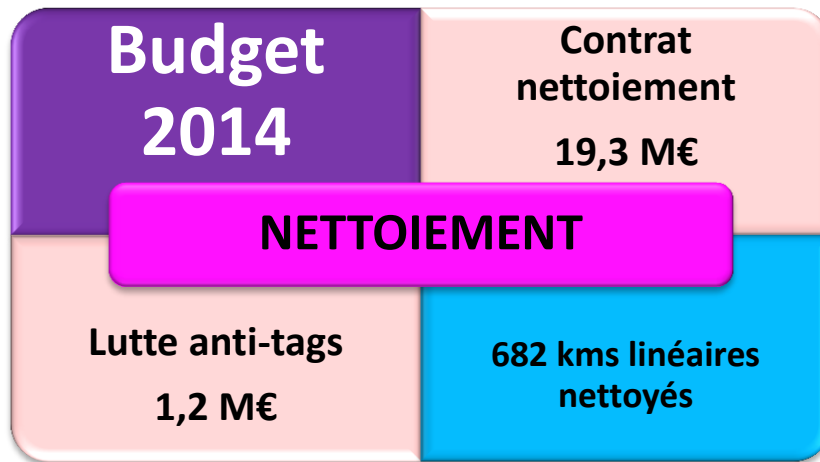


Les services de la Ville répondent ainsi, au quotidien, aux souhaits des concitoyens. La Ville favorise l'expression et la participation de tous les habitants à la vie de leur quartier et de leur cité. Ces instances sont des outils d'échanges et de concertation entre les administrés, les services de la Ville et les élus.

Ainsi chaque Montpelliérains n'a pas à rentrer dans la complexité d'une organisation municipale pour avoir des réponses.



2.4.5 La propreté - Le nettoyage



Le nettoyage des voies publiques

Le nettoyage des voies, des rues, des espaces verts est un élément central de la qualité de vie de chacun et met en valeur notre patrimoine. Le budget affecté au contrat de nettoyage s'établit à **19,3 M€**, traduisant l'effort majeur de la collectivité dans ce domaine. L'évolution du montant du contrat résulte principalement de l'augmentation des taux de TVA.



L'animal en Ville – L'Hygiène

❖ L'animal en Ville

Mise en place en 2002, la politique de gestion de **l'animal en ville** vise à harmoniser la coexistence entre les Montpelliérains et les animaux évoluant en milieu urbain. Garantir la place et le bien-être de l'animal de compagnie dans le respect des exigences de propreté, de sécurité, préserver la vie sauvage, informer sur les moyens de se prémunir contre les désagréments, autant d'objectifs que la Ville de Montpellier s'est fixés afin que la cohabitation entre les hommes et les animaux demeure paisible.



2014 verra la 6^{ème} journée l' « **Animal en Ville** », manifestation qui associera autour des services de la Ville, de nombreux partenaires travaillant sur la thématique.

❖ Hygiène et salubrité

En 2014 le montant du Budget affecté à l'hygiène et la salubrité sera de **0,6 M€**.

La politique de la Ville dans le domaine de l'Hygiène et de la Salubrité restera importante et déterminée. Elle se décline en plusieurs actions :

- Hygiène du milieu urbain
- Lutte contre le bruit
- Inspections au titre de la sécurité sanitaire des aliments
- Lutte anti-vectorielle et salubrité : désinfection, dératisation, désinsectisation

La Ville de Montpellier mobilise plusieurs services en ce sens :

- le service Hygiène pour le suivi sanitaire (chats, pigeons, corbeaux, rats et insectes...), désinfection, dératisation, désinsectisation, captures de pigeons, vaccinations,
- le service Propreté pour l'éducation canine, la maîtrise sanitaire de la population animale,
- les Espaces Verts qui aménagent des espaces-chiens dans les parcs,
- la Police Municipale afin de faire respecter les réglementations dans ce domaine.



2.4.6 L'activité commerciale

Le budget 2014 sera consacré comme chaque année au fonctionnement des marchés de plein air, des 4 halles de la Ville et des manifestations récurrentes.

Il s'établit à **1,8 M€** (hors personnel)



Le budget 2014 permettra de poursuivre les manifestations emblématiques que sont les **Estivales**, les **Hivernales**, le Grand Bazar et les Dimanches du Peyrou.

Les **Hivernales**, c'est plus de 100 artisans et commerçants attendent les familles sur l'Esplanade Charles de Gaulle dans leurs chalets de Noël.



En 2014 aura lieu la 10^{ème} édition des **Estivales**, on retrouvera bien sûr les traditionnelles dégustations de vins, les bouquinistes sur l'Esplanade, ainsi que le marché nocturne de l'artisanat local.

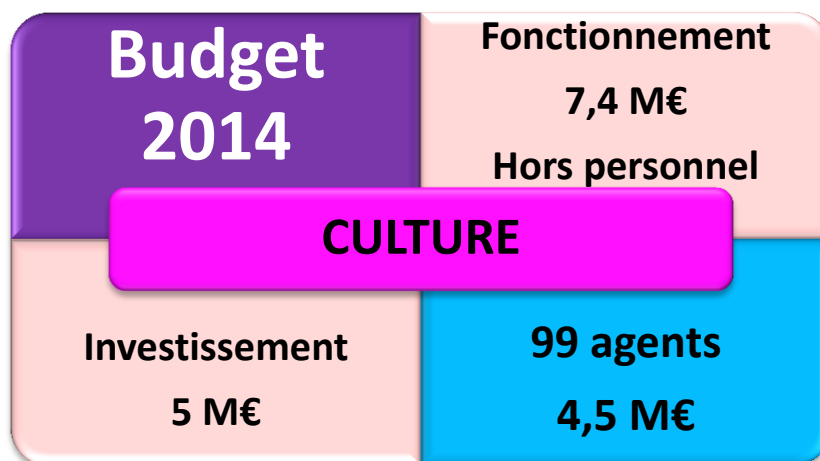
Le **Grand Bazar** est devenu un rendez-vous commercial incontournable où plus de 400 commerçants de l'Ecusson et des faubourgs viennent à la rencontre des consommateurs en installant leurs étals sur l'espace public dans une ambiance « vide-grenier » rythmée par des déambulations musicales.



Les **Dimanches du Peyrou** sont le nouveau rendez-vous hebdomadaire créé par la Ville. Cela répond à un réel besoin, car il n'existait pas en région de marché de cette qualité.

2.4.7 La culture

La Ville de Montpellier possède un patrimoine culturel exceptionnel et la vie Montpelliéraine est rythmée par le calendrier des manifestations et évènements culturels à destination du plus grand nombre.



Les lieux d'exposition

- Le Pavillon Populaire,
- Le Carré Sainte-Anne
- L'Espace Dominique Bagouet
- Le Musée du Vieux Montpellier,
- Le Musée de l'Histoire de Montpellier
- La Galerie Saint-Ravy
- La salle Louis Feuillade (en 2014 **0,4 M€** seront affectés à sa rénovation).



Des équipements culturels

- Le Cinéma Nestor Burma,
- Le Théâtre Jean Vilar
- Les Archives Municipales



Les archives municipales connaîtront les premières opérations relatives à leur déménagement et regroupement sur le site des anciennes archives départementales, dans le quartier Boutonnet. Le montant des travaux en 2014 sera de **2,6 M€**.

Il est également prévu **0,2 M€** pour la **gestion électronique des archives**.



- La Panacée

Ouverte en juin 2013 la **Panacée, centre d'art et de culture contemporaine**, est un équipement unique en son genre.



Ce lieu d'art propose deux salles d'expositions, des ateliers pédagogiques, un centre de documentation, un amphithéâtre et un lieu de restauration ainsi qu'une cour intérieure, ouvrant ce lieu au quartier et au-delà à l'ensemble des montpelliérains et des visiteurs.

Des ateliers d'artistes en résidence complètent l'offre de ce centre unique et pluriel qui nourrit également l'ambition d'être un lieu de création innovant dans le domaine des arts visuels.

Des manifestations qui rythment la vie des montpelliérains

La Ville de Montpellier coordonne des manifestations telles que :

- La Comédie du Livre,
- L'Agora des savoirs,
- Les Zones Artistiques Temporaires (ZAT)

Le développement des ZAT avec déjà sept éditions sur différents quartiers de la Ville. La Ville de Montpellier a fait le choix d'offrir, sans contrainte pour les publics, une aventure qui permet de « découvrir la ville autrement », quartier après quartier, avec la complicité de ses habitants.

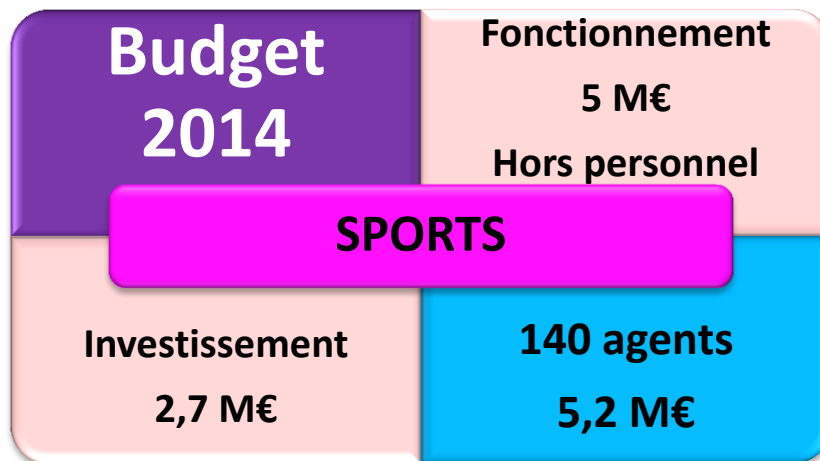
La Fête de la Musique.

En 2014, Montpellier accueillera le plateau de France 2 avec des animateurs et des artistes d'envergure.



A l'instar des années précédentes, la Ville affectera **de 2 M€ de subventions en soutien aux associations culturelles**.

2.4.8 Le sport



La Ville poursuivra en 2014 une politique sportive de proximité qui a pour ambition de répondre aux attentes des usagers et favoriser la pratique sportive (50 disciplines sportives pratiquées sur la Ville) du plus grand nombre par la mise à disposition d'installations de qualité (246 installations sportives sur Montpellier).

Plateaux sportifs	43
Tennis	37
Football	32
Boulodrome	30
Salle de sport	19
Gymnase	18
Multisports	15
Beach Volley	9
Mini Football	5
Mur d'escalade	4
Parcours sportif	4
Jeu lyonnais	3
Plaine de jeu	3
Gymnase spécialisé	3

Base de pleine nature	2
Auto modélisme	2
Rugby	2
Skate Park	2
Tir aux armes	2
Base nautique	1
Base-Ball	1
Centre équestre	1
Football américain	1
Parcours atelier VTT	1
Piste athlétisme	1
Quillodrome	1
Stade d'athlétisme	1
Tir à l'arc	1



En 2014 se poursuivra la réalisation de vestiaires sur le **complexe sportif de Grammont (1,4 M€)**

Le montant des crédits globalisés d'investissement pour le Sport pour l'entretien courant de nos installations sportives est de **0,7 M€**.



Par ailleurs, les crédits de fonctionnement affectés en faveur du Sport traduisent l'implication de la Ville dans ce domaine. Il est inscrit **10,2 M€** qui permettront de :

- Soutenir les associations sportives à hauteur de : **1,8 M€ de subventions**
- Rendre un service public de qualité avec 140 agents qui concourent à la mise en œuvre de la politique de soutien aux Sports de la Ville : **5,2 M€**
- Proposer des manifestations et animations sportives, entretenir les l'équipements existants : **3,2 M€**.



En 2014 la Ville soutiendra **l'organisation de manifestations sportives pour tous** : Ville à vélo, le FISE, le Marathon, le Pentathlez, le Beach Masters.



Chers collègues,

Ce Budget 2014 qui vous est proposé réunit les qualités d'un budget courageux sur la gestion financière et ambitieux pour notre Ville.

Il permet de clore ce mandat sur une dynamique positive pour Montpellier et les Montpelliérains.

Il est surtout et enfin un budget qui laissera aux équipes futures des marges de manœuvre pour les actions qu'elles estimeront prioritaires.

Préparer l'avenir dans un monde incertain est une exigence qui a guidé notre action et qui se retrouve dans l'équilibre qui vous est proposé.

Cette volonté politique honore l'action menée par le Conseil Municipal et par notre Maire.

